Envoyé en préfecture le 20/09/2022
Reçu en préfecture le 20/09/2022
Affiché/Publié le 20/09/2022
ID : 040-244000675-20220914-DEL95_2022-DE

RAPPORT ANNUEL

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT

EXERCICE 2021

l'O de l'agglo
Service public de l'eau du GRAND DAX

SERVICE PUBLIC DE L'EAU
AGGLOMÉRATION DU GRAND DAX

6 Allée du Bois de Boulogne,
40100 Dax
Tél : 05 58 90 97 97

eau.grand-dax.fr

Envoyé en préfecture le 20/09/2022
Reçu en préfecture le 20/09/2022
Affiché/Publié le 20/09/2022
ID : 040-244000675-20220914-DEL95_2022-DE

PRÉAMBULE

Conformément aux prescriptions du ministère de l'Ecologie et du Développement durable, le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du service public doit répondre à plusieurs attentes :

" Le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers."
(art. L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales).

- à destination des usagers :

Le rapport annuel est un outil de communication entre les élus, leur assemblée délibérante et les usagers des services d'eau et d'assainissement. Il doit pouvoir être librement consulté.

- pour plus de transparence :

L'élaboration du rapport annuel sur le prix et la qualité du service répond aux principes de gestion décentralisée des services d'eau et d'assainissement, de transparence et d'évaluation des politiques publiques.

Depuis 2003, le rapport annuel est examiné par la Commission Consultative des Services Publics Locaux (art. L. 1413-1 du CGCT) constituée à l'initiative de Monsieur Le Président.

Cette présentation à la CCSPL permet de prendre en compte les attentes des usagers et d'améliorer la lisibilité de ce rapport.

- pour mieux évaluer la qualité et le prix du service à l'usager :

Les articles D. 2224-1 à 4 du CGCT, l'arrêté du 02 mai 2007 ainsi que l'arrêté du 02 décembre 2013 fixent la liste des indicateurs techniques (ressources, qualité, volume, etc.) et financiers (tarification, dettes, investissements, etc.) qui doivent au moins figurer dans le rapport et qui peuvent être complétés par tout indicateur jugé utile. Ils peuvent également être agrémentés de plans, de croquis ou de photos sur la localisation des ressources et le cycle de l'eau au niveau de la collectivité par exemple. Si les compétences de la collectivité ou la localisation des ressources évoluent peu d'une année sur l'autre, seuls les indicateurs relatifs au prix et à la qualité de service ainsi que des travaux seront actualisés.

D'après les prescriptions de l'arrêté du 02 mai 2007, et en accord avec la stratégie nationale du développement durable actualisée le 13 novembre 2006, le rapport sera réalisé en examinant trois axes :

1. La qualité du service à l'usager,

2. La gestion financière et patrimoniale,

3. Les performances environnementales du service.

Envoyé en préfecture le 20/09/2022
Reçu en préfecture le 20/09/2022
Affiché/Publié le 20/09/2022
ID : 040-244000675-20220914-DEL95_2022-DE

SOMMAIRE

1-PRESENTATION DE LA REGIE DES EAUX DE LA CAGD

1.1 L'alimentation en eau potable de la ville de Dax et Seyresse
1.2 La collecte et le traitement des eaux usées de la régie des eaux du Grand Dax
1.3 La régie des eaux et de l'assainissement du Grand Dax
1.3.1 Gestion des branchements particuliers
1.3.2 Descriptif des abonnés de la régie du Grand Dax
1.3.3 Services à l'usager
1.4 Le prix de l'eau

2-LE SERVICE D'EAU POTABLE

2.1 Qualité du service à l'usager
2.1.1 Détails des volumes vendus et de leurs utilisations
2.1.2 Contrôle et qualité de l'eau distribuée
2.2 Gestion financière et patrimoniale
2.2.1 Gestion des outils de production en eau potable
2.2.2 Gestion du réseau de distribution
2.2.3 Gestion financière du service
2.3 Performances environnementales
2.3.1 Gestion du réseau
2.3.2 Gestion de la ressource

3-LE SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

3.1 Qualité du service à l'usager
3.1.1 Taux de desserte par des réseaux de collecte d'eaux usées
3.1.2 Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers
3.1.3 Rejets industriels
3.2 Gestion financière et patrimoniale
3.2.1 Gestion du réseau d'assainissement
3.2.2 Gestion de la station d'épuration de Seyresse
3.2.2 Gestion de la station d'épuration de Dax
3.2.3 Gestion financière du service assainissement
3.3 Performances environnementales

4-LE SERVICE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

4.1 Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif
4.2 Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif

Synthèse des indicateurs techniques et financiers obligatoires

Envoyé en préfecture le 20/09/2022
Reçu en préfecture le 20/09/2022
Affiché/Publié le 20/09/2022
ID : 040-244000675-20220914-DEL95_2022-DE

1- PRESENTATION DE LA REGIE DES EAUX DE LA CAGD

1.1 L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA VILLE DE DAX ET SEYRESSE

La régie des eaux de la communauté d'agglomération du Grand Dax exerce la compétence Eau Potable en régie directe sur les communes de Dax et Seyresse, de la production jusqu'à la facturation à l'usager.

La collectivité dispose d'un patrimoine souterrain riche et diversifié qui lui permet de puiser dans ses ressources naturelles à proximité. Si pendant des siècles les dacquois et seyressois s'alimentaient en eau potable par des eaux superficielles comme celle de l'Adour, les préoccupations d'hygiène publique ont conduit la collectivité à puiser dans les ressources profondes pour assurer une eau potable de qualité. Ainsi, le sous-sol dispose de différentes nappes alimentant la collectivité en eau :

- La nappe d'accompagnement de l'Adour, où se situe une partie du champ captant de Saubagnacq, à l'Ouest de la ville de Dax,
- Les nappes du Miocène,
- La nappe de l'Oligocène.

Les eaux sont puisées dans les ressources naturelles puis stockées dans les trois réservoirs de la régie des eaux :

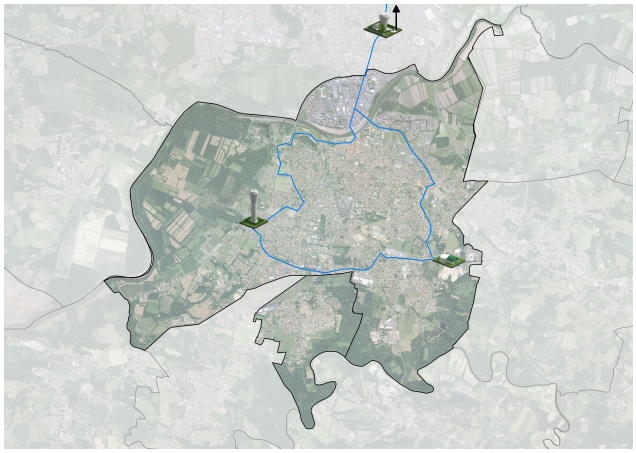

- Le château d'eau de Saubagnacq (1 000 m^3), à l'Ouest de la ville.
- Le château d'eau de l'Hippodrome (1 500 m^3), route de Castets, à 6 km au Nord de DAX.
- Le réservoir semi-enterré de l'observatoire (2 500 m^3), au Sud-Est de DAX.

Bien qu'issues de ressources naturelles de qualité, ces eaux peuvent être amenées à être traitées afin de répondre aux exigences de potabilité. Lorsque cela est nécessaire, les eaux sont déferrisées afin d'assurer un confort de consommation à l'usager (ressource de l'Hippodrome). Elles sont ensuite désinfectées et distribuées aux 15 000 abonnés (pour environ 40 000 habitants) desservis par 148 km de réseaux. Conformément aux exigences réglementaires, le système de distribution des villes de Dax et Seyresse ne contient pas de canalisation ou de branchement en plomb.

Envoyé en préfecture le 20/09/2022
Reçu en préfecture le 20/09/2022
Affiché/Publié le 20/09/2022
ID : 040-244000675-20220914-DEL95_2022-DE

1.2 LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE LA RÉGIE DES EAUX DU GRAND DAX

Depuis la seconde moitié du XIXe siècle, la ville de **DAX** collecte les eaux usées de ses habitants.

Ce réseau, mesurant aujourd'hui 203 km, collecte les eaux pluviales et les eaux usées domestiques qui sont transférées vers la station d'épuration (via un collecteur général équipé de postes de pompage, en point blanc sur la carte).

Les eaux issues du réseau d'assainissement sont donc transférées vers la station d'épuration de la ville de DAX située à Saubagnacq, dans le quartier Talamon, à proximité de l'Adour, au sud-ouest de la ville.

Mise en service en 2005, cette usine répond à l'ensemble des exigences de la réglementation et permet de proposer des prestations extérieures comme la réception et le traitement des matières de vidange et des produits de curage des réseaux.

Les eaux usées de **SEYRESSE** sont orientées vers la station d'épuration de la commune, avec rejet traité au Luy. Cet ouvrage, vieillissant, sera bientôt remplacé par un poste de refoulement et raccordement au système d'assainissement de Dax (travaux en cours en 2022).

1.3 LA RÉGIE DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT DU GRAND DAX

La régie des eaux et de l'assainissement est composée de 65 agents exerçant leurs compétences dans les domaines suivants :

- Eau potable : protection et exploitation des ressources naturelles, production et distribution d'eau potable.
- Assainissement : collecte, transfert, traitement des eaux usées et gestion de l'assainissement non collectif.

Dans le cadre du partage de certains métiers et savoir-faire, d'autres activités sont intégrées au sein du service public de l'eau du Grand Dax : Pluvial, GEMAPI, Eau Thermale et Boues Thermales.

Depuis le 1er janvier 2020, et conformément aux exigences de la loi NOTRE, les compétences Assainissement et Eau Potable ont été transférées à la communauté d'agglomération du Grand Dax. Les rapports annuels sont donc produits et édités par cette collectivité depuis l'exercice 2020 et uniquement pour les périmètres de la régie du Grand Dax (Dax et Seyresse, puis Narrosse en 2023). Les autres communes du Grand Dax ont fait le choix, en 2019, d'exercer ces deux compétences auprès de syndicats intercommunaux (SYDEC, EMMA40 ou Eschourdes).

Envoyé en préfecture le 20/09/2022
Reçu en préfecture le 20/09/2022
Affiché/Publié le 20/09/2022
ID : 040-244000675-20220914-DEL95_2022-DE

1.3.1. GESTION DES BRANCHEMENTS PARTICULIERS

Les branchements sont constitués pour les parties publiques du réseau reliant les canalisations aux installations privatives des abonnés. La plaquette « Votre maison est-elle bien raccordée au réseau ? », disponible sur le site internet de la régie des eaux du Grand Dax, permet de rappeler le contexte règlementaire des branchements d'eau potable et d'assainissement.

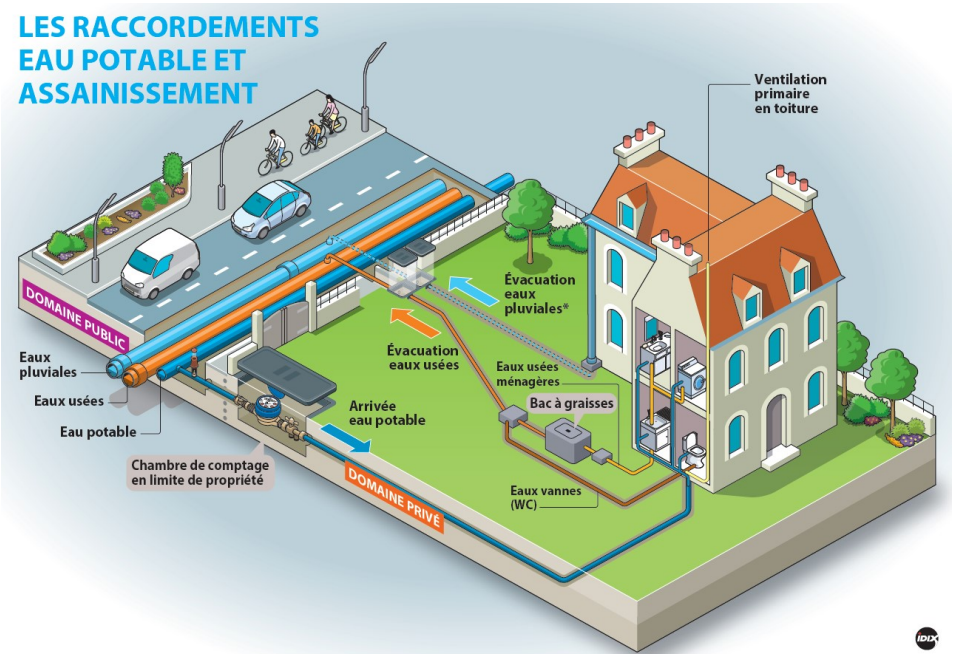

EAU POTABLE

Pour l'eau potable, le compteur délimite, en principe, la partie publique de la partie privée. La ville de Dax est propriétaire des compteurs. Leur protection et leur entretien courant relèvent de la responsabilité de l'abonné. La part fixe du prix de l'eau potable (abonnement) correspond, en partie, aux charges fixes d'exploitation du réseau et intègre la location du compteur.

La régie des eaux de la CAGD effectue la relève des compteurs :

- tous les 6 mois pour les usagers domestiques,
- tous les 2 mois pour les consommateurs industriels ou assimilés.

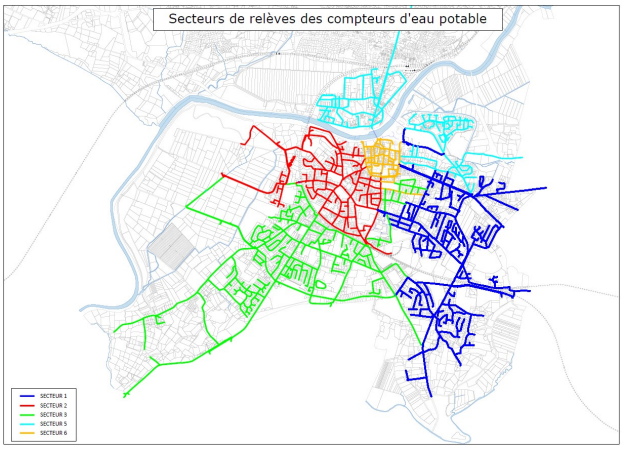

En 2017, les services de la régie des eaux ont travaillé à la refonte totale des tournées de relèves pour améliorer l'efficacité des rotations et rendre plus lisible le lien entre les releveurs et les usagers. Le territoire se divise ainsi en 5 secteurs de relèves pour les usagers domestiques.

La régie dénombre 14 500 usagers sur Dax et 450 sur Seyresse.

Envoyé en préfecture le 20/09/2022
Reçu en préfecture le 20/09/2022
Affiché/Publié le 20/09/2022
ID : 040-244000675-20220914-DEL95_2022-DE

Ce travail a également permis de remettre à niveau les données patrimoniales sur le parc des 15 873 compteurs d'eau potable, pour aboutir à la pyramide d'âge suivante :

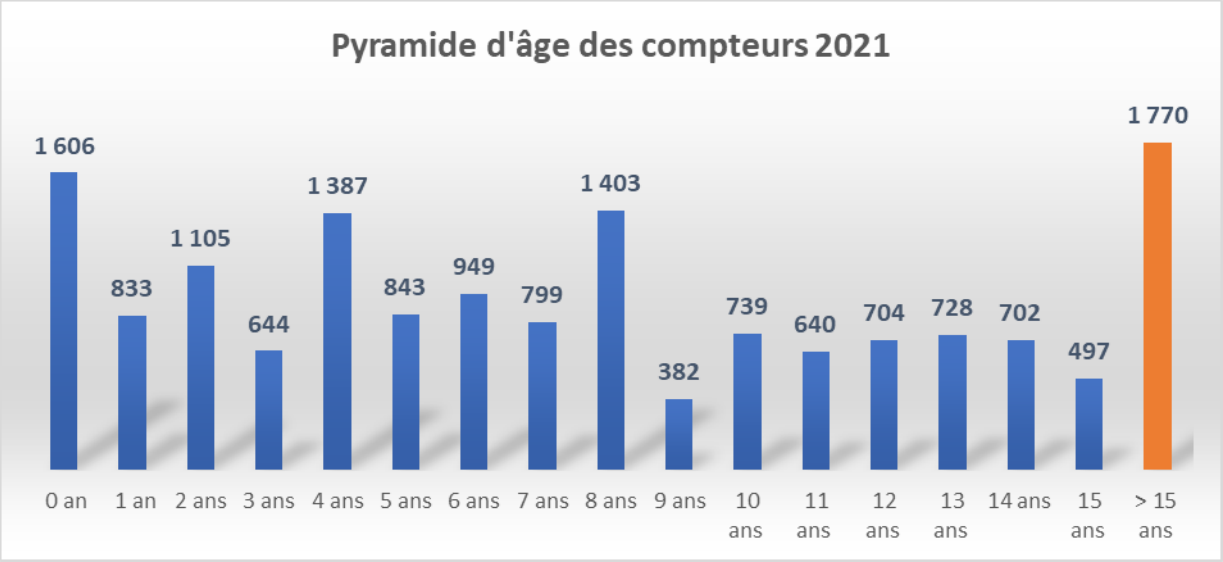

L'arrêté du 06 mars 2007 orientant les exploitants d'eau potable vers un renouvellement obligatoire des compteurs individuels tous les 15 ans, la régie des eaux doit donc renouveler, en moyenne, environ 1000 compteurs chaque année.
A ce jour 88 % du parc est conforme.

En 2020, la prise en charge du parc des compteurs de Seyresse (457 compteurs, dont 30 % renouvelés dès 2020) a été un enjeu important. Il s'agit en effet de pouvoir harmoniser les méthodes de comptage et intégrer la commune aux tournées. En 2021, 1606 compteurs ont été posés.

ASSAINISSEMENT

Pour l'assainissement, la boîte de branchement délimite la partie publique de la partie privée. Sur le même principe que les installations d'eau potable, le Grand Dax est propriétaire de la partie publique des branchements dont elle assure l'entretien. La part fixe du prix de l'assainissement correspond en partie aux charges d'exploitation du réseau.

1.3.2 DESCRIPTIF DES ABONNÉS DE LA REGIE DU GRAND DAX

Données abonnés	Valeurs
Nombre d'abonnés	15 000
Nombre d'habitants	21 762
Nombre d'habitants/abonnement	1,45

Ces chiffres restent relativement stables d'une année sur l'autre. S'il est admis qu'en France, la consommation moyenne d'un ménage se situe aux alentours de 120m^3/an, la consommation annuelle sur DAX est aux environs de 80 m^3/an, soit nettement en dessous de la moyenne nationale.

Envoyé en préfecture le 20/09/2022
Reçu en préfecture le 20/09/2022
Affiché/Publié le 20/09/2022
ID : 040-244000675-20220914-DEL95_2022-DE

1.3.3 SERVICES À L'USAGER

Le service des eaux propose un éventail de services à l'usager :

Ouverture d'un nouveau branchement	Ouverture d'un nouveau branchement, sous 4 semaines, si création du branchement. Sous 6 jours, si branchement existant. (Délais respectés à 100 %)	
Accueil et Facturation	Adresse : 6, allée du Bois de Boulogne – 40100 DAX Téléphone : 05.58.90.97.97 Mail : contact-eau@grand-dax.fr	
Information sur la qualité de l'eau	Affichée en vitrine au siège de la régie des eaux. Également disponible sur demande Envoyée aux abonnés avec leur facture d'eau.	
Alerte à la surconsommation	Le service des eaux informe les usagers, par courrier, de toute éventuelle consommation jugée anormale au regard des consommations précédentes.	
Difficulté de paiement	Elaboration d'un échéancier de paiement. Mise en relation avec les partenaires sociaux. La régie des eaux participe financièrement au Fonds Départemental de Solidarité et tient à disposition des usagers toutes les informations nécessaires.	
Mensualisation	Depuis 2013, il est possible de mensualiser les paiements des factures d'eau en faisant la demande auprès des services de la régie.	
Informations sur les coupures d'eau	La régie des eaux informe les usagers d'une éventuelle coupure d'eau dans les meilleurs délais lorsque les conditions le permettent. Il arrive qu'en fonction de l'urgence, les interruptions de services ne permettent pas de bénéficier d'une information préalable. Taux des interventions non programmées en 2021 : 1 ‰	
Réclamations	**Eau Potable**	**Assainissement**
	2 ‰	**0,4 ‰**

Envoyé en préfecture le 20/09/2022
Reçu en préfecture le 20/09/2022
Affiché/Publié le 20/09/2022
ID : 040-244000675-20220914-DEL95_2022-DE

1.4 PRIX DE L'EAU

Dans le cadre du transfert des compétences Eau et Assainissement au Grand Dax, le Conseil d'Agglomération a souhaité, pour les communes en régie directe (Dax et Seyresse), définir une politique tarifaire lisible, homogène et équitable pour l'ensemble des usagers concernés, conformément aux exigences de la Loi Notre.

Ainsi, si une tranche gratuite est maintenue pour les très faibles volumes (de 0 à 20 m^3), le prix unitaire du mètre cube reste constant quelle que soit la consommation des usagers.

En 2019, le tarif sur Seyresse était de 4,04 €TTC/m^3. La proposition du Grand Dax permet donc aux usagers de la commune de bénéficier d'une réduction de sa facture d'eau de l'ordre de 3%.

En complément de sa tarification, un accompagnement social est proposé auprès des personnes en difficulté : lien avec le Centre d'Action Sociale, Fonds de Solidarité Logement (Département des Landes), etc…

En 2022, la régie des eaux du Grand Dax décide de maintenir tous ses tarifs, sans aucune augmentation par rapport à l'année 2020 puis 2021. **Ils restent les plus compétitifs sur le territoire du Grand Dax.**

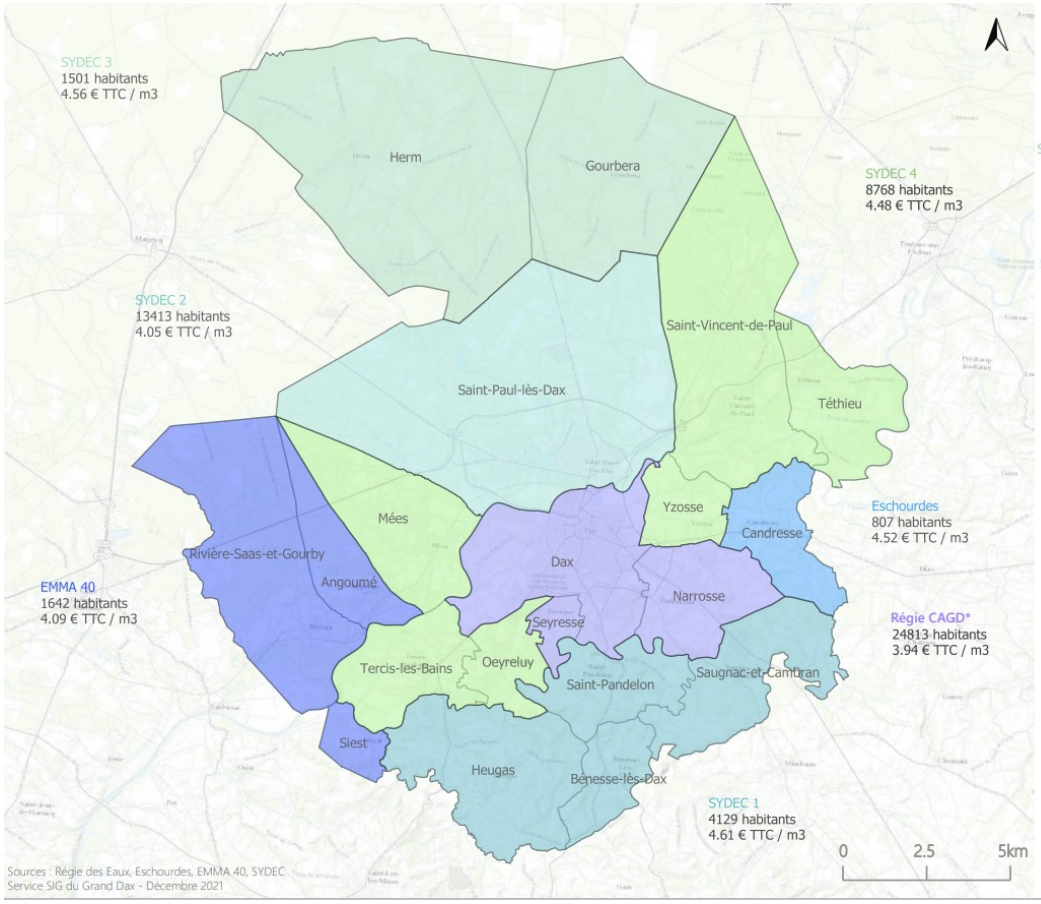

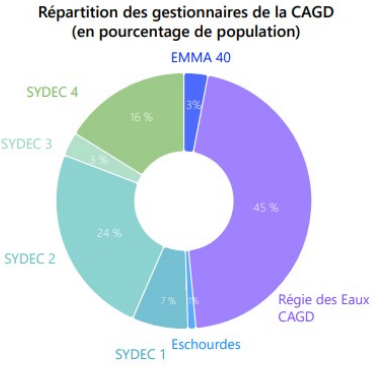

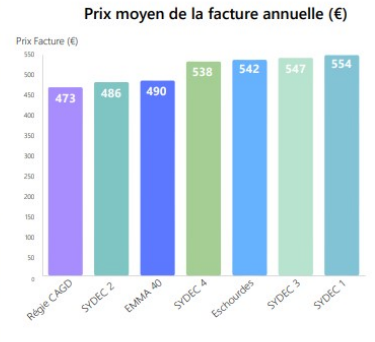

* Narrosse a pour gestionnaire la SOGEDO jusqu'à fin 2022 (4,12€TTC/ m.

GRAND DAX AGGLOMÉRATION

Envoyé en préfecture le 20/09/2022
Reçu en préfecture le 20/09/2022
Affiché/Publié le 20/09/2022
ID : 040-244000675-20220914-DEL95_2022-DE

L'indicateur obligatoire définit le prix de l'eau pour un volume de 120 m^3 afin de lisser les effets des parts fixes (abonnement) et variable (prix au mètre cube) et pouvoir comparer les tarifs des collectivités sur un même territoire.

			2020	2021	2022
Eau Potable	Prix unitaire du m3		0,792 €	0,792 €	0,792 €
	Abonnement Annuel (Diamètre 15 mm)		35,000 €	35,000 €	35,000 €
	Prix unitaire Hors Taxes et Redevances (en €/m3)		1,08 €	1,08 €	1,08 €
	Redevances	Prélèvement de la ressource en eau	0,113 €	0,113 €	0,113 €
		Lutte contre la pollution	0,330 €	0,330 €	0,330 €
	TVA	TVA (5,5 %)	0,08 €	0,08 €	0,08 €
	TOTAL Taxes et redevances (en €/m3)		0,53 €	0,53 €	0,53 €
	Prix unitaire T.T.C (en €/m3)		1,61 €	1,61 €	1,61 €
Assainissement	Prix unitaire du m3		1,167 €	1,167 €	1,167 €
	Abonnement Annuel		84,000 €	84,000 €	84,000 €
	Prix unitaire Hors Taxes et Redevances (en €/m3)		1,87 €	1,87 €	1,87 €
	Redevance	Modernisation des réseaux de collecte	0,250 €	0,250 €	0,250 €
	TVA	TVA (7% à partir de 2012, 10 % à partire de 2014)	0,21 €	0,21 €	0,21 €
	TOTAL Taxes et redevances (en €/m3)		0,46 €	0,46 €	0,46 €
	Prix unitaire T.T.C (en €/m3)		2,33 €	2,33 €	2,33 €
TOTAL FACTURE D'EAU Ville de DAX		**Prix unitaire H.T. (en €/m3)**	2,95 €	2,95 €	2,95 €
		Taxes et redevances	0,99 €	0,99 €	0,99 €
		Prix unitaire T.T.C (en €/m3)	3,94 €	3,94 €	3,94 €

En 2020, le changement du mode de calcul (fin de la tarification progressive), provoque une baisse du tarif de 7%, avec un tarif à 3,94 €TTC/m^3 pour 120 m^3.

En 2021 et 2022, les tarifs sont maintenus, et sont les plus bas observés depuis 2013.

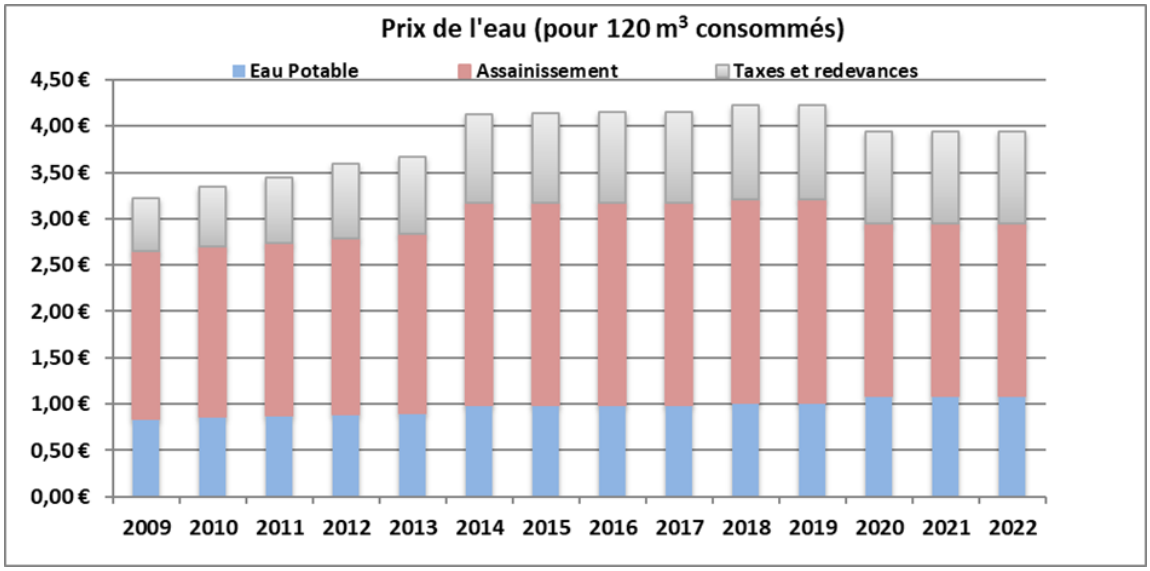

Envoyé en préfecture le 20/09/2022
Reçu en préfecture le 20/09/2022
Affiché/Publié le 20/09/2022
ID : 040-244000675-20220914-DEL95_2022-DE

2 - LE SERVICE D'EAU POTABLE

En 2020, la fusion des régies de Dax et Seyresse n'a qu'un impact très limité sur le service d'eau potable. Historiquement, la commune de Seyresse est en effet connectée au réseau d'eau potable de Dax. Les enjeux sur les indicateurs de service (qualité de l'eau, production) restent donc dans la continuité de ceux présentés jusqu'ici.

2.1 QUALITÉ DU SERVICE À L'USAGER

2.1.1 DÉTAILS DES VOLUMES VENDUS ET DE LEURS UTILISATIONS

En 2021, le service des eaux de la CAGD a vendu 2 128 928 m³ d'eau, ainsi répartis :

Volumes vendus …	Valeurs (m³)	Variation annuelle*
Abonnés domestiques	977 161	+1,4 %
Activités économiques	326 000	-1,9 %
Export Vente aux collectivités extérieures	498 285	-5 %
Ville de Dax (arrosage, etc…)	86 876	-20 %
Etablissements thermaux	240 606	+17 %
TOTAL	**2 128 928**	**+1,55 %**

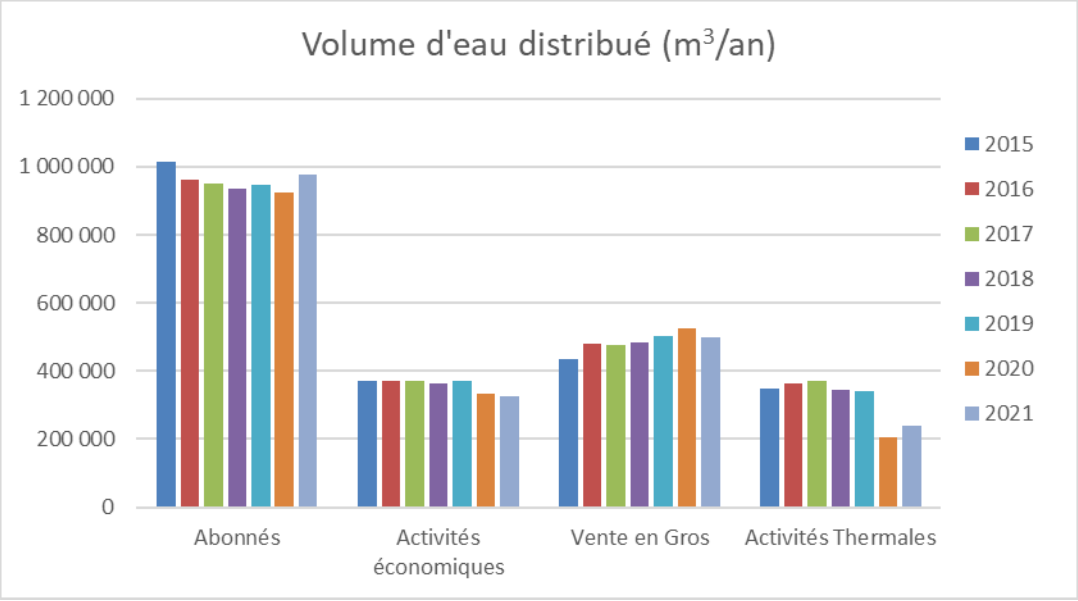

En 2020, le confinement a nettement impacté les consommations d'eau potable, avec une baisse générale de -7,7%.

En 2021, la seconde année de confinement est moins marquée que la première, avec une hausse générale de + 1,55 %, principalement liée à un retour partiel de l'activité thermale (-65% en 2020 et -45% en 2021 de fréquentation thermale). Cette année 2021 reste néanmoins encore dégradée au regard des consommations d'avant confinement.

Envoyé en préfecture le 20/09/2022
Reçu en préfecture le 20/09/2022
Affiché/Publié le 20/09/2022
ID : 040-244000675-20220914-DEL95_2022-DE

2.1.2 CONTRÔLE ET QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE

L'eau potable distribuée par le Service Public de l'Eau du Grand-Dax provient de deux champs captants. Compte tenu des caractéristiques hydrauliques du réseau, ces eaux d'origines différentes ne se mélangent que très peu lors de la distribution (zone verte). On note, depuis quelques années, que le front de partage des zones d'influence de l'Hippodrome (zone jaune) et de Saubagnacq (zone rose) se déplace sensiblement vers le sud de la ville :

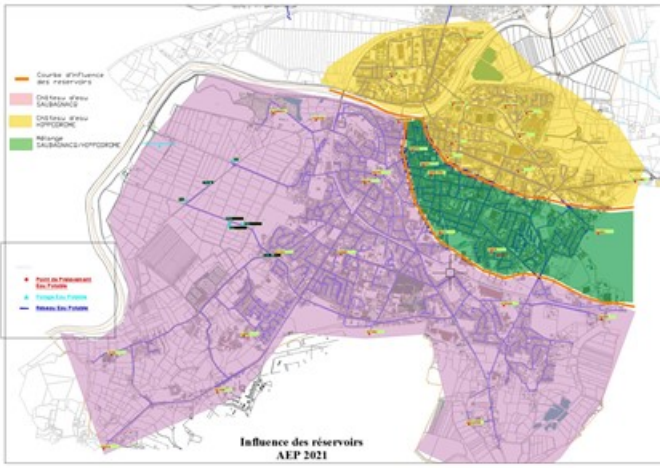

- Une eau de minéralisation moyenne en provenance de **4 forages de l'Hippodrome** (F1H, F2H, F3H et F4H) qui alimente plutôt les quartiers Nord et Est de Dax.

- Une eau de minéralisation moyennement accentuée pour l'eau de **3 forages de Saubagnacq** (F2S, P3S et F5S) qui alimente plutôt les quartiers Ouest et Sud.

Le tableau ci-dessous reprend les principales caractéristiques des eaux issues des deux sites de production en 2021 :

Paramètres	Hippodrome	Saubagnacq
Température en °C	16.2	17.6
pH	7.90	7.74
Conductivité à 25 °C	270	349
Chlore total mg/L	0.40	0.27
Chlore libre mg/L	0.35	0.21
Turbidité NTU	<0.5	<0.5
Bicarbonates mg/L	150.6	175
TAC °F	12.1	14.4
TH ° F	10.5	14.7
Calcium mg/L	37.5	52.2
Chlorures mg/L	14.2	16.4
Magnésium mg/L	2.9	4.1
Potassium mg/L	1.6	2.0
Sodium mg/L	12.0	11.6
Sulfates mg/L	0.2	9.5
Ammonium mg/L	0.15	0.02
Nitrates mg/L	< 0,5	3.6
Nitrites mg/L	0.016	< 0,01

En 2021, comme les années précédentes, l'Agence Régionale de Santé a exercé, en application de la réglementation, le contrôle des eaux produites et distribuées sur Dax. Elle a fait procéder par le Laboratoire des Pyrénées et des Landes à :

- 27 contrôles sur l'eau issue du champ captant de l'Hippodrome : 3 forages (F1H, F3H et F4H), 5 départs de distribution et 19 points sur le réseau,
- 39 contrôles sur l'eau issue du champ captant de Saubagnacq : 2 forages (F2S et P3S), 12 départs de distribution et 25 points sur le réseau.

Envoyé en préfecture le 20/09/2022
Reçu en préfecture le 20/09/2022
Affiché/Publié le 20/09/2022
ID : 040-244000675-20220914-DEL95_2022-DE

Le bilan annuel de l'ARS ne tient pas compte des analyses faites sur les ouvrages de production et les seuls les résultats aux départs de la distribution et sur le réseau font l'objet de commentaires. Ils sont exprimés dans le tableau suivant pour l'année 2021 :

Bactériologie HIPPODROME			
Production		**Réseau**	
Nombre de prélèvements	Conformité	**Nombre de prélèvements**	Conformité
5	100 %	**20**	95 %

Bactériologie SAUBAGNACQ			
Production		**Réseau**	
Nombre de prélèvements	Conformité	**Nombre de prélèvements**	Conformité
12	100 %	**25**	100 %

Sur le plan bactériologique, l'année 2021 est dans la continuité des années précédentes avec un taux de conformité de 100 % sur le secteur de Saubagnacq et 95% sur le secteur de l'Hippodrome (1 non-conformité sur la crèche des Girafes ; le recontrôle 2 jours après a montré un retour à la normale).

Physico-chimie HIPPODROME					
Production			**Réseau**		
Nombre de prélèvements	Dépassement des références de qualité	Dépassement des limites de qualité	**Nombre de prélèvements**	Dépassement des références de qualité	Dépassement des limites de qualité
5	0	0	**20**	0	0

Physico-chimie SAUBAGNACQ					
Production			**Réseau**		
Nombre de prélèvements	Dépassement des références de qualité	Dépassement des limites de qualité	**Nombre de prélèvements**	Dépassement des références de qualité	Dépassement des limites de qualité
12	0	0	**25**	0	0

Sur le plan physico-chimique, il est noté une amélioration des eaux distribuées. En effet, il est rappelé qu'une partie des eaux du champ captant de Saubagnacq est issue d'horizons peu profonds vulnérables aux pollutions de surface. Ainsi, il peut être retrouvé dans ces nappes superficielles des traces de pesticides et notamment de certains herbicides (famille des chloroacétamides) depuis qu'ils sont recherchés. Le forage le plus sensible (F6S) a donc été mis à l'arrêt pour préserver la qualité de la ressource distribuée.
Ainsi, le Service Public de l'Eau du Grand-Dax met en distribution des eaux dont la teneur est inférieure à 0,1 µg/L, valeur limite autorisée. Dans ces conditions, aucune non-conformité en ***ESA Métolachlore*** n'a été identifiée en 2021.

Envoyé en préfecture le 20/09/2022
Reçu en préfecture le 20/09/2022
Affiché/Publié le 20/09/2022
ID : 040-244000675-20220914-DEL95_2022-DE

Contrôles internes

En complément du contrôle sanitaire exercé par l'Administration, l'exploitant doit une surveillance sanitaire de sa distribution d'eau potable. Dans ce contexte, le Service Public de l'Eau du Grand-Dax fait intervenir son laboratoire interne pour contrôler la qualité de l'eau produite et distribuée. Des **seuils d'alerte** quelquefois très bas ont été mis en place au sein du document technique DT/11/039-EP afin de prévenir les éventuels écarts de qualité. Ils permettent principalement d'anticiper la gestion des forages ou les interventions d'exploitation.

Ainsi, le laboratoire a réalisé en 2021 au niveau de l'autocontrôle bactériologique :

	Nbre Analyses internes en 2021	< Seuil interne d'alerte
Forages	88	97 %
Réservoirs de distribution	164	94 %
Réseau de Dax et Seyresse	324	98 %
Narrosse, Yzosse, Tercis et Oeyreluy	99	92 %
TOTAL	**675**	**96.4 %**

On peut noter un taux global de conformité de **96.4%** aux seuils d'alerte retenus dans le DT/11/039-EP pour les eaux distribuées. Il faut remarquer que les seuils d'alerte sont relativement stricts. Les principales non-conformités sont essentiellement liées à des valeurs élevées en flore totale à 22 et 36°C ; si l'on ne tient pas compte de ces 2 paramètres dans le calcul, le taux de conformité monte à **98.6%**.
Au niveau des résultats physico-chimiques, les valeurs de pH, conductivité sont conformes aux seuils d'alerte. En ce qui concerne le paramètre Turbidité, seule 1 valeur supérieure à 2 NTU a été retrouvée en septembre au niveau du point de prélèvement Rue de l'Industrie, point de fin de réseau. Une campagne de purge a été mise en place.

PGSSE (Plan de Gestion de Sécurité Sanitaire de l'Eau potable)

Depuis l'année 2020, le Service Public de l'eau du Grand-DAX s'est engagé dans la mise en place d'un PGSSE (Plan de Gestion de Sécurité Sanitaire de l'Eau potable). Le PGSSE est une stratégie qui porte sur l'ensemble des mesures préventives et correctives permettant de réduire les risques de détérioration de l'eau identifiée entre les zones de captage et les points de distribution, en passant par les unités de stockage et de traitement. L'objectif est de garantir en permanence la sécurité sanitaire de l'eau de boisson et ainsi de préserver la santé des populations. L'ARS, l'Agence de l'eau Adour Garonne, la communauté du Grand-Dax ont été associées à cette démarche.

Un comité technique regroupant le responsable du Pôle EAU Grand-Dax, les agents de terrain production et distribution, les agents du laboratoire et du bureau d'études a été constitué. Il a travaillé durant l'année 2021 sur les 3 premières étapes du programme qui en comporte 6. Ce travail sera poursuivi en 2022 par la clôture du recensement des risques et dangers ; les étapes 4 et 5 seront également abordées avec la mise en place d'un plan d'actions adapté et la vérification de l'efficacité de ces actions.

Envoyé en préfecture le 20/09/2022
Reçu en préfecture le 20/09/2022
Affiché/Publié le 20/09/2022
ID : 040-244000675-20220914-DEL95_2022-DE

2.2 GESTION FINANCIERE ET PATRIMONIALE

2.2.1 GESTION DES OUTILS DE PRODUCTION EN EAU POTABLE

La gestion optimisée de la ressource en eau et des outils de production est une notion indispensable pour maîtriser les pertes d'eau et les coûts issus de la production.

Trois ressources principales sont interconnectées via trois réservoirs sur le système d'alimentation en eau potable de la ville de DAX. La répartition des volumes produits en 2021, par site de production, est présentée ci-dessous :

Unité de Distribution	Forage	Ressource Naturelle	Volume prélevé en 2021 (m³)	Variation annuelle
Saubagnacq	**F2S**	oligocène	371 963	- 26 %
	F3S	oligocène	0	Arrêt
	P3S	60 % Alluviale + 40 % miocène	243 771	+ 44 %
	F5S	Oligocène	465 718	- 8 %
	F6S	miocène	0	Arrêt
	Total Forage Saubagnacq 1 081 452			- **8 %**
Hippodrome	**F1H**	oligocène	301 167	- 3 %
	F2H	miocène	319 798	- 8%
	F3H	oligocène	340 632	+ 2 %
	F4H	oligocène	420 372	- 7 %
	TOTAL Forage Hippodrome 1 445 122			**+ 7 %**
TOTAL	**Volume TOTAL Prélevé**		**2 463 421**	- **6 %**

Le volume total produit est de 2 463 421 m³, soit une baisse de 6 % des volumes prélevés, à mettre en parallèle avec la hausse de 1,55 % des volumes distribués, laissant ainsi présager une augmentation significative du rendement réseau.
Suite à l'identification de pesticides (Métolachlore) sur les forages de la nappe alluviale de Saubagnacq en 2014 (P3S et F6S), les équilibres entre les ressources ont évolué pour solliciter à minima cette nappe du plio-quaternaire et distribuer une eau de qualité, conforme à la règlementation (cf. paragraphe Qualité de l'eau). Depuis 2015, la part alluviale a diminué de 78%, pour concentrer l'effort sur la nappe profonde de l'hippodrome (+36%).

Envoyé en préfecture le 20/09/2022
Reçu en préfecture le 20/09/2022
Affiché/Publié le 20/09/2022
ID : 040-244000675-20220914-DEL95_2022-DE

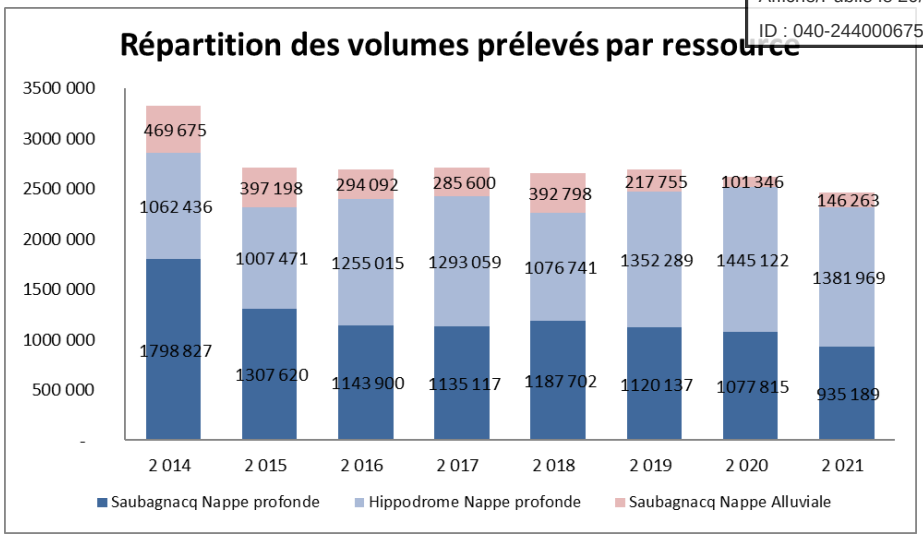

Les agents en charge de l'exploitation de ces unités opérationnelles ont assuré les différents niveaux d'entretien :

- Lavage et désinfection de l'intérieur des réservoirs en décembre 2021. Cette opération habituellement menée en début de saison thermale (mars) a été reportée en raison du confinement.

- Renouvellement des installations : entretien et renouvellement des installations électro-mécaniques (pompes, moteurs, équipements de traitement).

- Entretien et renouvellement des installations hydrauliques et des appareils spécifiques de branchement.

- Inspection des forages.

- Gestion de la télégestion pour les mesures à distance.

- Autocontrôles et analyses physico-chimiques et microbiologiques.

A noter également que le service a lancé depuis 2020 une prospective pour remplacer le forage F3S par un nouvel ouvrage (F7S). Le forage a été creusé en 2021 et les essais de pompage dans la nappe Oligocène sont encourageants. En 2022, une demande d'autorisation a été effectuée auprès de services de l'Etat pour rendre ce forage opérationnel début 2023.

Envoyé en préfecture le 20/09/2022
Reçu en préfecture le 20/09/2022
Affiché/Publié le 20/09/2022
ID : 040-244000675-20220914-DEL95_2022-DE

2.2.2 GESTION DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION

DESCRIPTION ET TAUX DE CONNAISSANCE

Le réseau de distribution d'eau potable de la ville de Dax comporte 144 km de canalisations, et 10 km pour la commune de Seyresse.

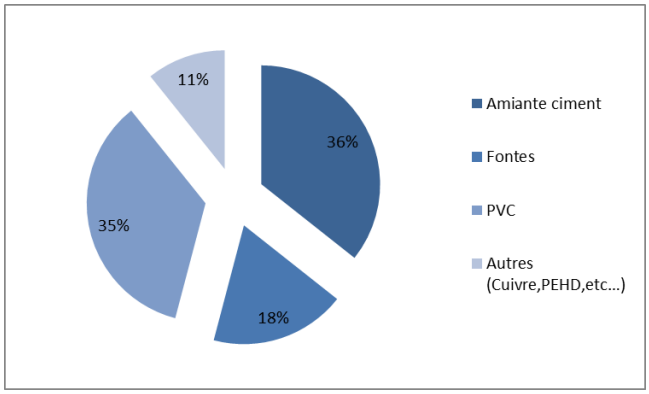

Quatre principaux types de canalisations sont utilisés sur les réseaux pour assurer la distribution en eau potable : Amiante Ciment, Fonte, PVC et divers (Cuivre, Bioroc, PEHD, etc…).

Il se compose :

- d'un réseau primaire (canalisations de gros diamètre de 150 mm à 400 mm), qui conduit l'eau depuis les réservoirs vers les principaux quartiers de la ville et permet d'assurer la défense contre l'incendie,
- d'un réseau secondaire (conduites de petit diamètre), qui quadrille les rues de la ville afin d'acheminer l'eau vers chaque immeuble.

A ce jour, les informations topographiques complètes du réseau sont relevées sur fond cadastral, et saisies sur le SIG (Système d'Information Géographique) du Grand Dax.

Envoyé en préfecture le 20/09/2022
Reçu en préfecture le 20/09/2022
Affiché/Publié le 20/09/2022
ID : 040-244000675-20220914-DEL95_2022-DE

D'après les prescriptions de l'arrêté du 02 mai 2007 réactualisées par l'arrêté du 02 décembre 2013, le taux de connaissance du réseau est de 116/ 120 (cf. tableau présenté ci-après).

Etape définie par l'arrêté du 02/12/2013	Note	Observations
Plan (Localisations + ouvrages	10/10	SIG
Mise à jour des plans	5/5	En continu
sous-total 1	**15/15**	**15 points minimum pour poursuivre**
Inventaire réseau (linéaire, matériau, diamètre, catégorie)	15/15	100% du réseau recensé
Inventaire période de pose	11/15	60% des périodes de pose disponibles
sous -total 2	**41/45**	**> 40 points minimum pour poursuivre**
Localisation ouvrages annexes (vannes, hydrants…)	10/10	SIG
Inventaire Pompes et équipements électromécaniques	10/10	Disponible sur GMAO
Localisation des branchements	10/10	SIG
Carnet métrologique (avec date de pose de compteur)	10/10	Référencement sur Ω (logiciel de facturation)
Document répertoriant les recherches en pertes d'eau, date et réparations	10/10	En continu
Document répertoriant les réparations purges et renouvellement	10/10	Cf. Page suivante
Programme pluriannuel de renouvellement du réseau 3 ans minimum	10/10	
Modélisation hydraulique permettant d'apprécier le temps de séjour	5/5	Schéma Directeur validé en 2019.
TOTAL	***116***	***/120***

L'indicateur ci-dessus met en avant une très bonne connaissance du réseau d'eau potable pouvant cependant être améliorée par la mise à jour continue des informations (via le SIG).

Pour optimiser cet indicateur, le Schéma Directeur d'Eau Potable a permis d'élaborer une modélisation hydraulique du réseau en 2019. Celle-ci a mis en avant des temps de séjour de courts à très courts, assurant ainsi une bonne qualité de l'eau distribuée sans nécessiter de poser des postes de chloration intermédiaire.

La prise en compte du réseau de Seyresse n'augmente le linéaire total que de 4% et n'impacte pas cet indicateur.

Envoyé en préfecture le 20/09/2022
Reçu en préfecture le 20/09/2022
Affiché/Publié le 20/09/2022
ID : 040-244000675-20220914-DEL95_2022-DE

RÉPARATIONS ET GESTION DES FUITES

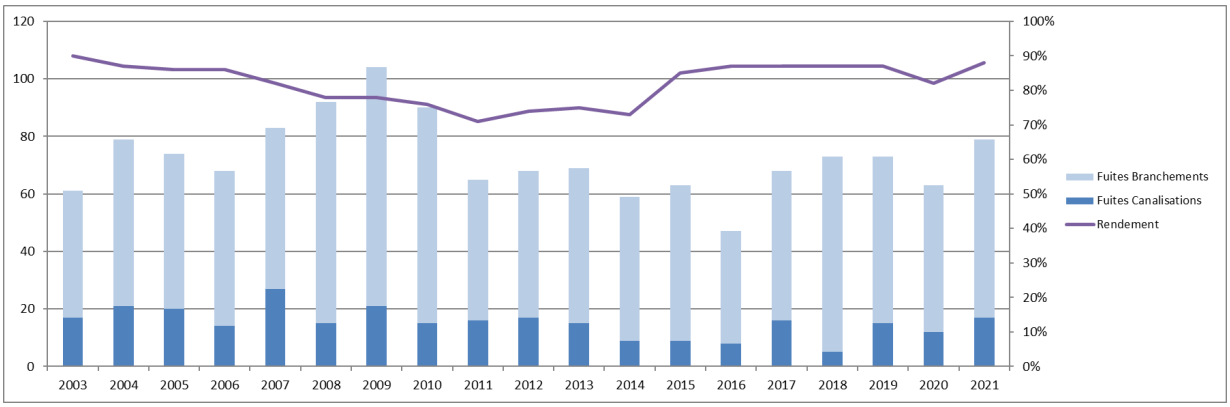

En 2020, un nouveau niveau bas est constaté, avec moins de fuites sur branchements (49), mais un nombre de fuites majeures sur canalisation toujours stable (12). Cette baisse des fuites sur branchement s'explique en partie par la diminution des travaux sur la commune de Dax en 2020.

En 2021, avec 79 fuites réparées dont 17 sur canalisations, les services observent un nouveau pic, maximum atteint depuis 10 ans. Si le retour de certains travaux majeurs en milieu urbain peut justifier la hausse des casses sur branchements, aucune surpression ou défaut de service ne permet pour autant de justifier cette tendance, à mettre en parallèle avec la bonne évolution du rendement du réseau (cf. Chapitre 2.3.1).

RENOUVELLEMENT ET EXTENSION

En 2021, le service des eaux a effectué 3 opérations de renouvellement ou d'extension du réseau :

Rue	Longueur du réseau renouvelé (en mètres linéaires)	Diamètre (DN en mm)	Matériau Posé
Rue de BORDA (centre piéton)	125 ml	150	Fonte Natural
Rue Francis PLANTE (centre urbain)	460 ml	150	Fonte Natural
Maillage Oeyreluy / Seyresse (participation)	285 ml	110 et 63	PVC PN 16
TOTAL 2021	**870 ml**		

A noter que les travaux en centre piéton ou centre urbain représentent des investissements plus lourds (matériau fonte, réfection chaussée…) que des travaux en zone péri-urbaine. Si le

Envoyé en préfecture le 20/09/2022
Reçu en préfecture le 20/09/2022
Affiché/Publié le 20/09/2022
ID : 040-244000675-20220914-DEL95_2022-DE

linéaire de travaux diminue, le montant des investissements reste important. Ainsi, en 2021, les travaux voirie et les travaux sur le nouveau forage F7S ont entrainé une augmentation de 50 % des investissements.

Les données sur les travaux de réseaux peuvent également être résumées dans le tableau suivant :

Données réseau	**Valeurs**
Longueur Totale du réseau	**154 km**
Renouvellement du réseau	870 ml
Renouvellement du réseau 2021	0,6 %
Renouvellement du réseau sur 5 ans	**1,1 %**

Conformément à l'arrêté du 02 mai 2007, le taux de renouvellement du réseau est calculé sur les 5 dernières années et s'élève à 1,1 %, soit une durée de vie moyenne théorique des canalisations d'environ 77 ans.

Envoyé en préfecture le 20/09/2022
Reçu en préfecture le 20/09/2022
Affiché/Publié le 20/09/2022
ID : 040-244000675-20220914-DEL95_2022-DE

2.2.3 GESTION FINANCIÈRE DU SERVICE EAU POTABLE

PARAMÈTRES FINANCIERS

Les indicateurs financiers généraux sont donnés dans le tableau suivant pour l'activité Eau Potable :

2021	Dépenses	Recettes	***Résultat de clôture de l'exercice N (Résultat N + Résultat de l'exercice N-1)***
Fonctionnement	3 715 799.87€	3 662 499.36 €	**-53 300.51 €**
Investissement	1 816 243.09 €	2 622 742.43 €	**-579 645.86 €**
TOTAL	**5 532 042.96 €**	**6 285 241.79 €**	**-632 946.37 €**

Il est à noter en 2021 un résultat déficitaire en fonctionnement, cela s'explique par des dépenses en matériel particulièrement importantes pour des réparations réseaux (stock pièces). En investissement, le résultat est lui aussi déficitaire car la collectivité a investi sur ses fonds propres sans avoir recours à l'emprunt.

TAUX D'IMPAYÉS ET VERSEMENT AU FONDS DÉPARTEMENTAL DE SOLIDARITÉ

Les règlements des factures d'eau sont effectués à la Régie des Eaux pendant une période de 3 mois. Passé ce délai, les comptes sont transférés à la Trésorerie de l'Agglomération pour poursuivre les recouvrements. Pour les personnes en difficulté, le service public de l'eau du Grand-Dax alimente le Fond Départemental de Solidarité à hauteur de 5 000 €.

		2018	2019	2020	2021(1)
Impayés	**Taux**	**3,48 %**	**3,64 %**	**3,64 %**	**4%**
	Montant	96 635 €	105 743 €	101 776 €	124 595€
Versement au fonds départemental de solidarité		**5 000 €**	**5 000 €**	**5 000 €**	**5000€**

(1) le taux d'impayés 2021 est calculé à partir des factures émises entre le 01/01/20 et le 31/12/20 (données fournies par le service clientèle). Le montant des impayés au 31/12/21 pris en compte dans le calcul ci-dessus est

Envoyé en préfecture le 20/09/2022
Reçu en préfecture le 20/09/2022
Affiché/Publié le 20/09/2022
ID : 040-244000675-20220914-DEL95_2022-DE

extrait du fichier Hélios "restes à recouvrer de 2020" (auquel on déduit les frais divers et les rattachements de 2019) et de l'extrait du fichier Hélios "restes à recouvrer de 2021" (on sélectionne uniquement les rattachements de 2020).

EXTINCTION DE LA DETTE

Avant 2020, le budget annexe de l'eau potable n'était pas grevé par l'endettement.

Depuis le 01/01/2020 (date du transfert des compétences à la CAGD), le budget eau potable CAGD a intégré 2 emprunts réalisés par la commune de SEYRESSE)

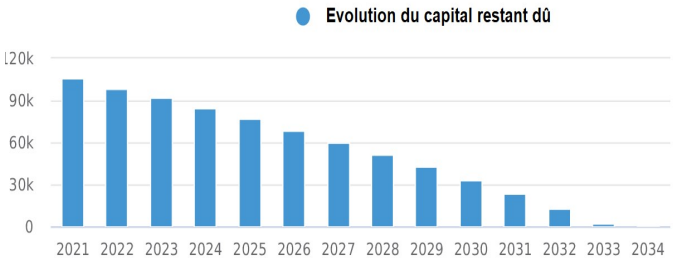

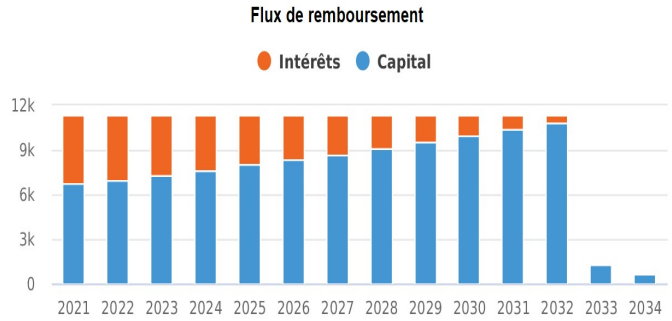

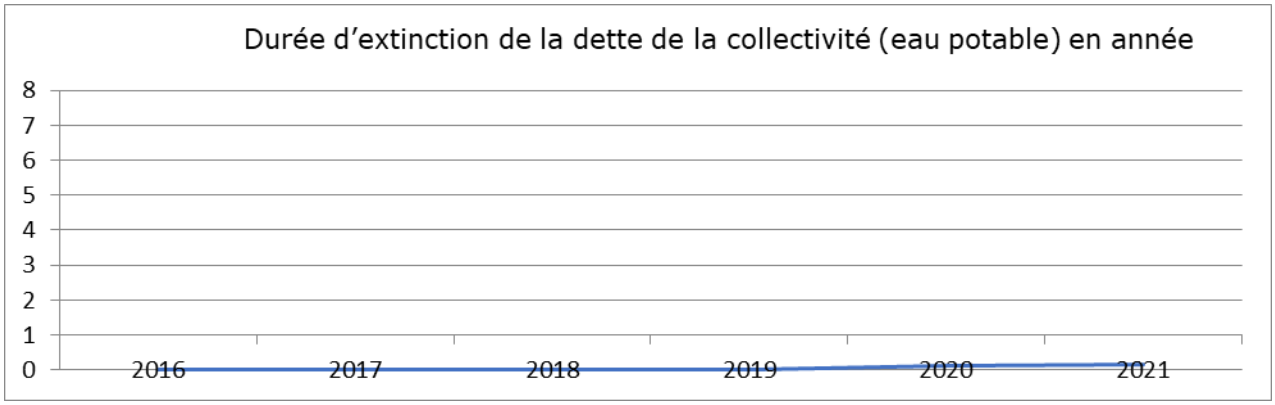

La durée d'extinction de la dette est de 0,16 an en 2021, avec un capital restant dû de : 98 863€

Envoyé en préfecture le 20/09/2022
Reçu en préfecture le 20/09/2022
Affiché/Publié le 20/09/2022
ID : 040-244000675-20220914-DEL95_2022-DE

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2021 EN FONCTIONNEMENT

Fonctionnement

Dépenses	3 715 801	**Recettes**	3 662 500
Dépenses d'exploitation	1 374 600	Ventes d'eau	3 241 103
Masse salariale	1 066 848	Autres produits (IJ, Stock)	321 212
Redevance agence de l'eau	464 971		
Autres charges gestion courante	0		
Charges financières	4 551		
Dépenses exceptionnelles	58 884	Recettes exceptionnelles	23 306
Dotations aux amortissements	745 947	Amortissement des subventions	76 879
Résultat de fonctionnement	-53 301		

Les dépenses en énergie électricité s'élèvent à 224 281€HT

EVOLUTION DES DEPENSES ET RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

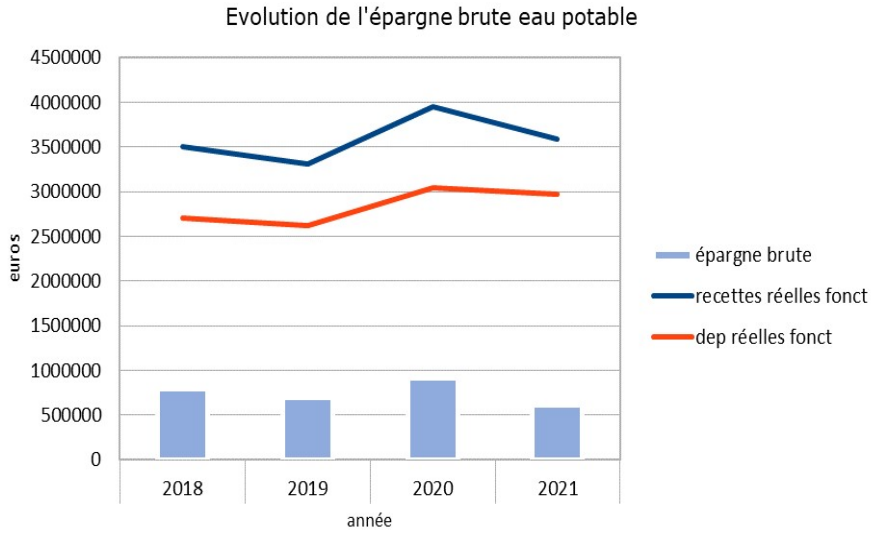

Evolution de l'épargne brute :
L'épargne baisse pour s'établir à 615K€ contre 916 k€ en 2020.
A noter : les résultats de 2019 et 2020 ont été biaisés par le transfert à l'agglomération du Grand-Dax : il n'y a pas eu de rattachement en 2019, les chiffres de 2020 sont donc gonflés avec des dépenses et recettes de 2019.

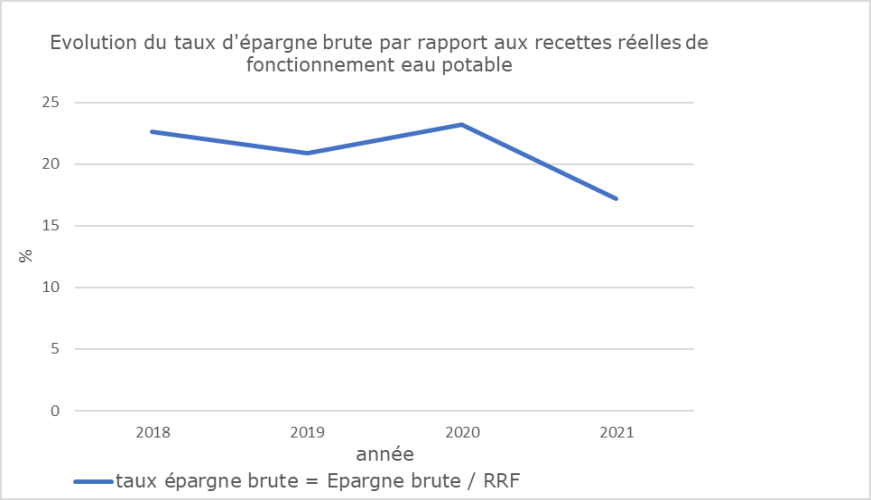

Le taux de l'épargne brute représente 17% des recettes courantes en 2021. Ce ratio est en baisse.

Envoyé en préfecture le 20/09/2022
Reçu en préfecture le 20/09/2022
Affiché/Publié le 20/09/2022
ID : 040-244000675-20220914-DEL95_2022-DE

Investissement *sans les reports de résultats N-1*

Dépenses	1 816 243	**Recettes**	2 622 742
Immobilisations incorporelles	42 860	Subventions d'investissement reçues	0
Immobilisations corporelles - matériel..	154 328		
Travaux en cours	649 960		
		Autres réserves	991 287
Remboursement capital des emprunts	6 709	Emprunts	0
Amortissement des subventions	76 879	Amortissement des immobilisations	745 948
Autres dépenses d'ordre	885 507	Autres recettes d'ordre	885 507
Résultat d'investissement			806 499

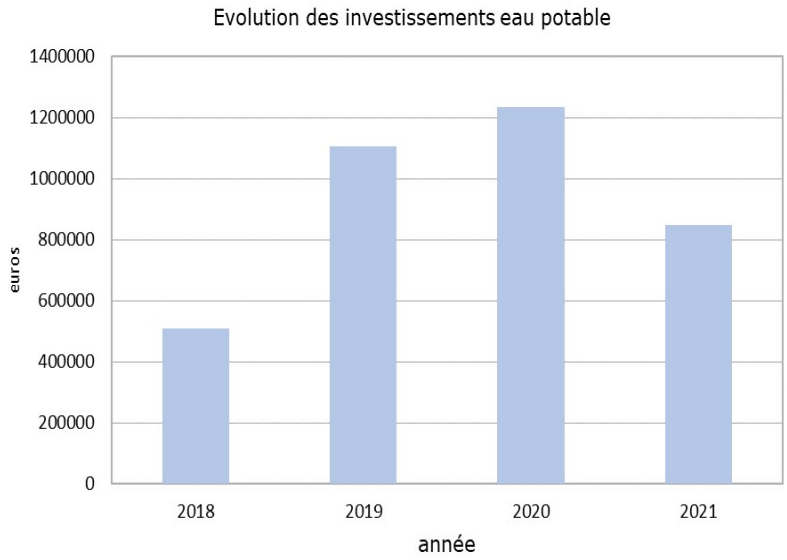

En 2021 : 847 000€ de dépenses en investissement réalisés

Envoyé en préfecture le 20/09/2022
Reçu en préfecture le 20/09/2022
Affiché/Publié le 20/09/2022
ID : 040-244000675-20220914-DEL95_2022-DE

2.3 PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES

2.3.1 GESTION DU RÉSEAU

RENDEMENT DU RÉSEAU

Le rendement du réseau permet de connaître la qualité de la distribution et déceler les problèmes de fuite ou de comptage. Il est calculé ainsi :

Rendement Réseau = (Volume Consommé) / (Volume Produit), avec :

- **« Volume consommé »** : volumes vendus + volumes estimés non comptés, incluant les prélèvements de voirie, les essais incendie, les purges de réseau, les consommations des gens du voyage, les consommations de chantier, la propreté urbaine, consommation propre du service, etc.
- **« Volume Produit »** : volume en sortie des unités de traitement, ajusté par la différence entre les imports et les exports liés aux interconnexions avec les autres collectivités.

Si la réparation de la fuite du Boulevard Carnot (février 2015) a largement contribué à l'amélioration de la performance du système de distribution, il est important de noter que d'autres actions correctives sont engagées depuis 2012 : mise en place de loggers, contrôle des purges et vidanges, contrôle vannes, recherche visuelle, remplacement compteur et individualisation des comptages, etc…

La fuite de Carnot fonctionnant comme une soupape jusqu'en février 2015, les résultats des interventions du service n'ont pas été visibles pour autant.

Ainsi, l'année 2015 a permis de récolter le fruit de l'ensemble du travail effectué en améliorant le rendement du réseau général de plus de 15%, permettant de retrouver le niveau maximal jamais affiché depuis la mise en place de la télégestion généralisée.

En 2019, ce bon fonctionnement est confirmé, avec un rendement annuel maintenu à 87 %.

En 2020, on observe une baisse de rendement de 4% alors que le nombre de fuites n'a pas augmenté, que les retours d'exploitation n'ont pas remonté de défauts particuliers, et que le volume produit reste plutôt stable (-2%). L'impact du confinement sur les estimations de consommation est soulevé. Le service est alors resté attentif sur le fonctionnement du réseau durant toute l'année 2021.

En 2021, tandis que le nombre de fuites réparées atteint son plus haut pic sur la dernière décennie, le rendement réseau retrouve son plus haut niveau depuis plus de 15 ans, avec un rendement supérieur à 88%. Le résultat doit être consolidé en 2022

Envoyé en préfecture le 20/09/2022
Reçu en préfecture le 20/09/2022
Affiché/Publié le 20/09/2022
ID : 040-244000675-20220914-DEL95_2022-DE

Année	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Rendement	75 %	70 %	85 %	87 %	87 %	87 %	87 %	83 %	**88%**
ILVNC (Indice linéaire des Volumes non consommés)	17,8	23,8	8,1	8,2	8,4	8,3	8,4	10,6	**6,4**
ILP (indice linéaire de Perte)	17,1	20,8	7,8	7,4	7,1	7,1	7,4	9,0	**5,6**

Dans la continuité des résultats observés sur le rendement du réseau, les ILS (indices linéaires) diminuent eux aussi de façon significative, confirmant les bons résultats d'exploitation.

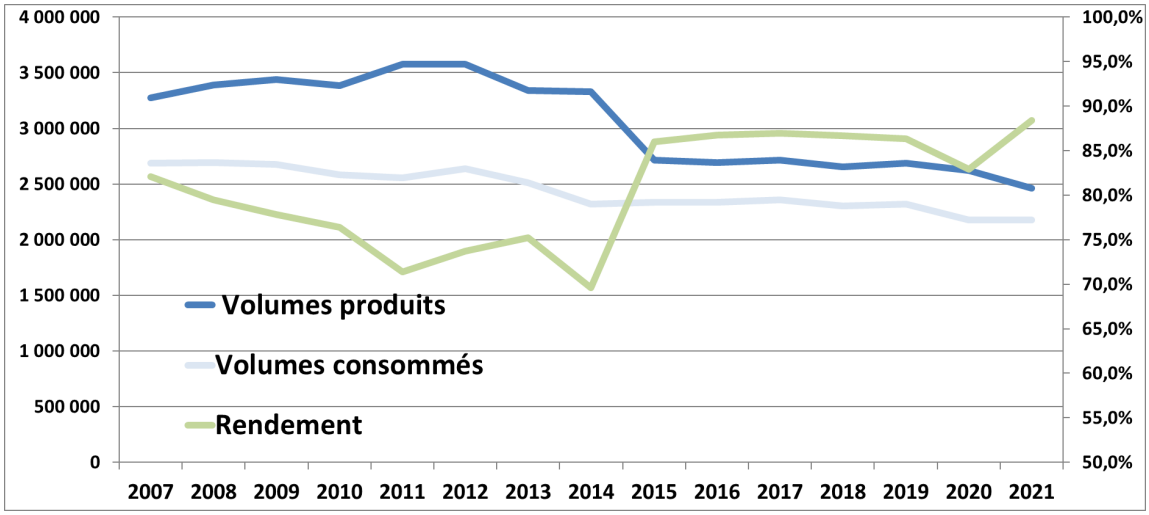

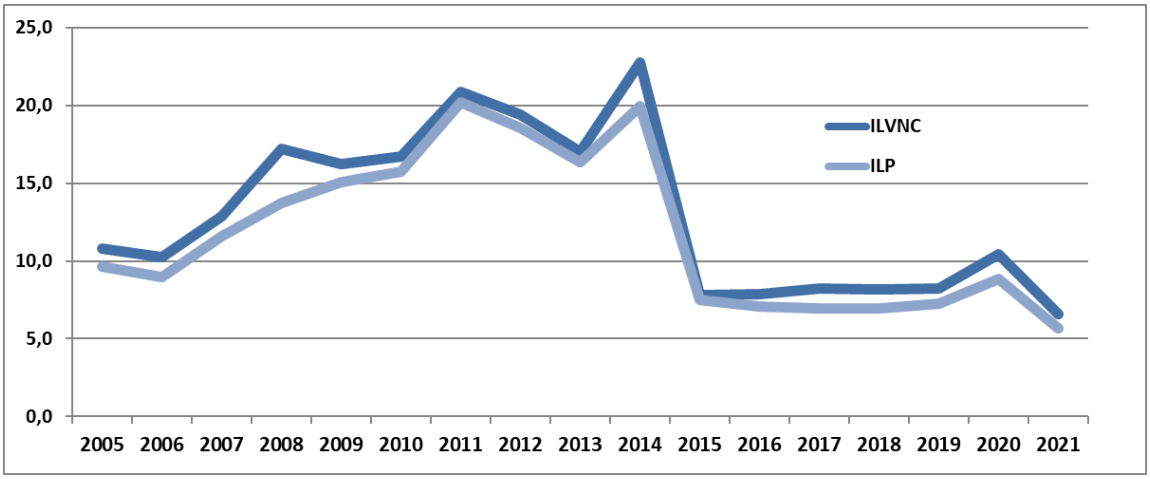

Envoyé en préfecture le 20/09/2022
Reçu en préfecture le 20/09/2022
Affiché/Publié le 20/09/2022
ID : 040-244000675-20220914-DEL95_2022-DE

2.3.2 GESTION DE LA RESSOURCE

Les points de production (puits, forages, …) doivent faire l'objet d'une protection afin d'éviter l'intrusion dans la ressource de pollutions et contaminations, diffuses ou accidentelles. Il s'agit le plus souvent de périmètres de protection limitant voire interdisant certaines activités à proximité des captages. Un indicateur, établi par l'arrêté du 2 mai 2007, permet d'évaluer l'avancement de la protection de la ressource. Il est repris dans le tableau suivant :

Commune	Nom Forage	N° Banque Sous-sol	Arrêté DUP	Indice Protection	Débit nominal en m³/j
Dax	**F2S**	09771X0030	14/01/1991	**80 %**	994
	F3S	09771X0091	14/01/1991	**80 %**	1 021
	F5S	09771X0160	23/02/2000	**80 %**	2 428
	F6S	09771X0191	11/06/2019	**80%**	600
	P3S	097711X0007		**80 %**	1 410
Saint-Paul-lès-Dax	**F1H**	09505X0006	21/09/1990	**80 %**	504
	F2H	0905X0010	21/09/1990	**80 %**	608
	F3H	0905X0012	21/09/1990	**80 %**	772
	F4H	09505X0018	21/09/1990	**80 %**	884
TOTAL débit nominal jour (m³/j théorique)					**9 221**
INDICE DE PROTECTION DE LA RESSOURCE TOTAL					**80 %**

Pour la ressource captée par F6S et P3S, la procédure s'est achevée courant 2019 avec l'arrêté préfectoral du 11 juin 2019.

Envoyé en préfecture le 20/09/2022
Reçu en préfecture le 20/09/2022
Affiché/Publié le 20/09/2022
ID : 040-244000675-20220914-DEL95_2022-DE

3- LE SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

En 2020, la fusion des régies de Dax et Seyresse regroupe au sein de la CAGD les équipements des communes de façon transitoire. En effet, la station d'épuration de Seyresse, vieillissante, sera remplacée en 2022 par un poste de refoulement raccordé au système d'assainissement de Dax. En l'absence de données antérieures à 2020 (SDA en 2016) et au vu de projets à venir, le présent rapport s'oriente sur le système d'assainissement de Dax et sur lequel sera raccordé la station de Seyresse. Il est important de noter néanmoins que la station d'épuration de Seyresse, reprise par la régie de la CAGD, a été déclarée conforme en rejet pour les années 2020 et 2021. Ce bon résultat ne remet pas en cause le projet de remplacement par un poste de refoulement.

3.1 QUALITÉ DU SERVICE À L'USAGER

3.1.1 TAUX DE DESSERTE PAR DES RÉSEAUX DE COLLECTE D'EAUX USÉES

Sur le territoire de Dax et Seyresse, en 2020, 16 000 abonnements sont recensés au service d'assainissement (incluant tous les entrants et sortants de l'année).

Commune (ou partie de commune comprise dans la zone de collecte)	Population totale de la zone collectée
DAX	21 762 + 12 000 saisonniers
SAINT-PAUL-LES-DAX	
NARROSSE	3093
CANDRESSE	825
YZOSSE	433
SAINT-PANDELON	815
SEYRESSE	769
BENESSE-LES-DAX	534
OYERELUY	1780
TERCIS-LES-BAINS (Lot. De l'Aiguille)	
Total	**41 951**

Envoyé en préfecture le 20/09/2022
Reçu en préfecture le 20/09/2022
Affiché/Publié le 20/09/2022
ID : 040-244000675-20220914-DEL95_2022-DE

En 2021, la totalité des habitations présentes dans le zonage d'assainissement collectif du Plan Local d'Urbanisme a la possibilité de se raccorder au réseau EU pour la commune de DAX. Ce zonage sera prochainement actualisé pour la commune de Seyresse en vue du projet de raccordement. **Taux de desserte par des réseaux de collecte EU = 100 %**

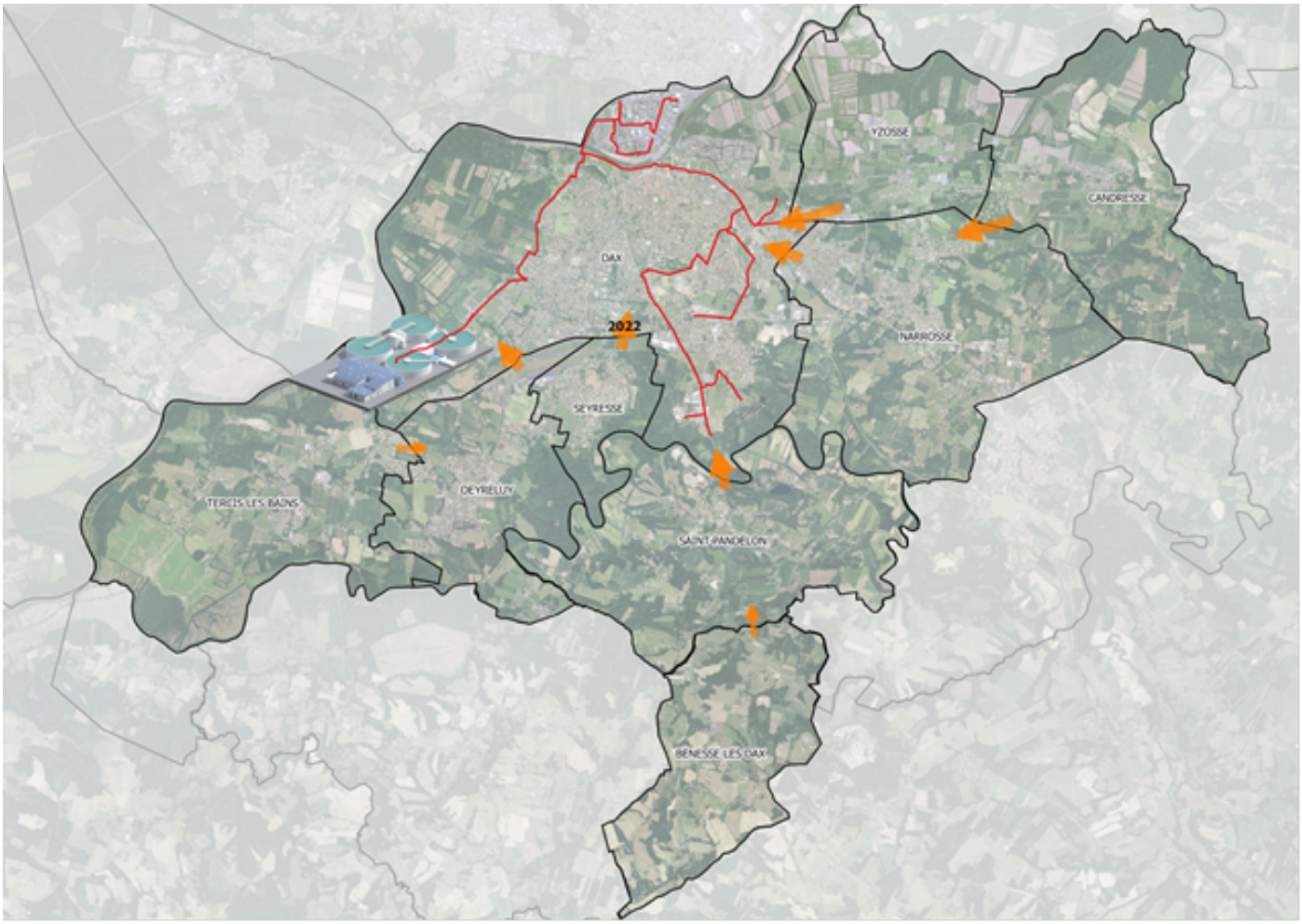

3.1.2 TAUX DE DÉBORDEMENT DANS LES LOCAUX DES USAGERS

Le réseau d'assainissement est un réseau gravitaire où le débit des effluents suit la pente naturelle du réseau. En cas de fortes pluies ou d'obstruction intempestive, il peut arriver que les eaux collectées mettent en charge le réseau, puis remontent jusqu'au prochain exutoire qui peut s'avérer être dans une installation privative.

En 2021, peu d'épisodes pluvieux intenses ont entrainé des désordres exceptionnels. La pluviométrie 2021 (1011 mm) est légèrement au-dessus de la moyenne annuelle (967mm), et 25% en-dessous de l'année 2020, très intense (1352 mm).

Sur l'année 2021, un seul dossier a fait l'objet d'un sinistre pour débordement chez les usagers. Il sera suivi dès 2022 de travaux de reprise des réseaux autour des rues des Grillons/Bernadet/Biarritz.

Le taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers est donc de 0,07 pour 1000 habitants.

Envoyé en préfecture le 20/09/2022
Reçu en préfecture le 20/09/2022
Affiché/Publié le 20/09/2022
ID : 040-244000675-20220914-DEL95_2022-DE

3.2 GESTION FINANCIÈRE ET PATRIMONIALE

3.2.1 GESTION DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT

Le réseau d'assainissement de Dax et Seyresse est composé de 216 km de conduites récoltant les eaux usées domestiques et les eaux pluviales en réseau séparatif ou unitaire :

Type de réseau	Linéaire Dax (km)	Linéaire Seyresse (km)
Réseau séparatif d'eaux usées	**15**	**4**
Réseau pseudo-séparatif d'eaux usées	**25**	
Réseau séparatif d'eaux pluviales	**47**	**5,8**
Réseau unitaire (eaux usées + eaux pluviales)	**116**	**3,5**

Les informations topographiques complètes du réseau d'assainissement sont saisies sur le SIG (Système d'Information Géographique) du service.

L'amont du réseau principal de collecte d'assainissement est situé au Sud-Est de la ville, puis celui-ci remonte jusqu'au centre-ville en bordant l'Adour, et redescend enfin vers le Sud-Ouest en longeant les Barthes de Saubagnacq pour arriver sur la station d'épuration.

Ce réseau est équipé de 23 postes de refoulement (points blancs sur le dessin ci-dessus) permettant d'assurer les écoulements vers la station d'épuration.

Envoyé en préfecture le 20/09/2022
Reçu en préfecture le 20/09/2022
Affiché/Publié le 20/09/2022
ID : 040-244000675-20220914-DEL95_2022-DE

D'après les prescriptions de l'arrêté du 02 mai 2007 modifié par l'arrêté du 02 décembre 2013, le taux de connaissance du réseau est ainsi défini :

Etape définie par l'arrêté du 02 décembre 2013	Note	Observations
Plan (Localisations + ouvrages annexes)	10/10	SIG
Mise à jour des plans	5/5	En continu
Sous-total 1	**15/15**	**15 points pour poursuivre**
Inventaire réseau (linéaire, matériau, diamètre)	15/15	SIG
Inventaire date de pose	13/15	80 % renseignés
Sous -total 2	**43/45**	**> 40 points pour poursuivre**
Altimétrie canalisations (pour 50 % du réseau minimum)	13/15	85 % disponibles (SIG et plans)
Localisation et description des ouvrages annexes (PR, DO, …)	10/10	SIG
Inventaire et mises à jour des équipements électromécaniques	10/10	
Localisation et nombre de branchements	10/10	SIG
Localisation interventions (curage, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, …)	10/10	
Programme pluriannuel d'enquête, ITV, auscultation du réseau	10/10	
Programme pluriannuel de renouvellement du réseau	10/10	Fonction des autres intervenants VRD
TOTAL	**116/120**	**< 40 points minimum (sous-total 2)**

Grâce à un travail d'inventaire sur le patrimoine existant et au Schéma Directeur d'Assainissement, le service a pu identifier les périodes de poses de canalisations pour 85% du parc. Cette information permet de faire progresser l'indicateur ci-dessus à 116/120. A noter : l'approfondissement nécessaire pour l'intégration du réseau de Seyresse (+6% du linéaire), toujours en cours, est à harmoniser une fois celui-ci connecté au système d'assainissement de Dax.

Envoyé en préfecture le 20/09/2022
Reçu en préfecture le 20/09/2022
Affiché/Publié le 20/09/2022
ID : 040-244000675-20220914-DEL95_2022-DE

ENTRETIEN PRÉVENTIF ET CURATIF

		2017	2018	2019	2020	2021
Enquêtes de raccordement		233	269	477	549	**737**
Curatif	Nombre d'affouillements	8	38	33	86	**65**
	Nombre d'obstructions et débordements					**66**
	Nombre de points noirs	2,5	2,5	2,5	2,5	**2,5**
Prév	Nb d'avaloirs entretenus	459	CAGD	CAGD	CAGD	**CAGD**
	Linéaire du réseau curé (ml)	8 612	2 360	5 613	4 404	**5 316**

Hors événement exceptionnel en 2020, le nombre de points de réseau nécessitant des interventions fréquentes de curage (pour 100 km de réseau) est de 2,5. Ce nombre est constant depuis 2012 et sera amené à évoluer en 2022 avec la reprise des réseaux rue des Grillons.

La forte augmentation de sollicitations pour affouillement (de 33 à 86, puis 65 en 2021) est liée à la prise en charge du réseau pluvial à l'échelle du territoire de la CAGD par la régie intercommunautaire. Il reste stable sur Dax (36 en 2021) et Seyresse (0). Il met néanmoins en avant la forte augmentation de la charge de travail des équipes opérationnelles, qui ont pourtant réussi à augmenter le linéaire de curage préventif (+21%), pour retrouver le niveau de 2020.

Les enquêtes de raccordement liées aux ventes immobilières augmentent encore massivement en situation de confinement. En cinq ans, le nombre de diagnostic IMMO (avant une vente immobilière) a triplé. Ainsi, en 2022, une réflexion sera menée pour faire évoluer ces enquêtes.

RENOUVELLEMENT ET EXTENSION

En 2021, le service Assainissement a effectué 12 opérations de travaux sur les réseaux d'assainissement d'eaux usées, unitaires ou d'eaux pluviales :

	Adresse	Longueur du réseau renouvelé (ml)
Eaux usées Unitaires Régie CAGD	Rue Halles et Neuves (EU)	162
	Rue de Borda (EU)	108
	Parc Théodore Denis (EU)	178
	Rue Aygue Rouye (EU)	190
	Route du Lanot (EU)	270
	Avenue de la Gare (EU)	**36**
	TOTAL 2021 (Eaux usées/unitaire)	**944 ml**
Eaux Pluviales Régie CAGD	Rue Halles et Neuves (EP)	100
	Rue de Borda (EP)	101
	Parc des Baignots (EP)	15
	TOTAL 2021 (Eaux Pluviales)	**216 ml**
Eaux	**Tercis-les-Bains- Rue des écureuils**	**39**

Envoyé en préfecture le 20/09/2022
Reçu en préfecture le 20/09/2022
Affiché/Publié le 20/09/2022
ID : 040-244000675-20220914-DEL95_2022-DE

Pluviales CAGD hors régie	**Tercis-les-Bains- Rue de l'Aiguille**	**140**
	Narrosse – Route des pyrénées	**120**
	Saint-Paul-lès-Dax – Rue Hoche	**80**
	Oeyreluy – rue du Bigné	**60**
	TOTAL 2021 (Eaux Pluviales)	**439 ml**

Données réseau	**Valeurs**
Longueur Totale du réseau EU	**156 km**
Renouvellement du réseau EU	944 ml
Renouvellement du réseau 2020	0,6 %
Renouvellement du réseau sur 5 ans	**0,70 %**

Conformément à l'arrêté du 02 mai 2007, le taux de renouvellement du réseau est calculé sur les 5 dernières années et s'élève à 0,70%, soit une durée de vie moyenne théorique des canalisations d'environ 138 ans.

A noter que les travaux en centre piéton ou centre urbain représentent des investissements plus lourds (matériaux fonte, réfection chaussée…) que des travaux en zone péri-urbaine. Si le linéaire de travaux diminue, le montant des investissements reste important. Ainsi, en 2021, les travaux voirie et le démarrage du Schéma Directeur ont entrainé une augmentation de 50 % des investissements d'assainissement de la régie.

Avec la prise de compétence Eaux Pluviales Urbaines sur le territoire de la CAGD, les équipes ont également assuré le suivi et la maitrise d'œuvre de 655 ml de réseau pluvial.

Envoyé en préfecture le 20/09/2022
Reçu en préfecture le 20/09/2022
Affiché/Publié le 20/09/2022
ID : 040-244000675-20220914-DEL95_2022-DE

3.2.2 GESTION DE LA STATION D'ÉPURATION DE SEYRESSE

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

Descriptif	
Date de mise en eau	1976
Type	Boues activées
Milieu récepteur	LUY
Dimensionnement	
Débit journalier	270 m³/jour
Débit de pointe	90 kg DBO5/jour
Équivalent-habitant en traitement pollution	1 800

CONTEXTE

Un Schéma Directeur d'Assainissement établi en 2016 sur la commune de Seyresse retient une augmentation de 760 habitants à l'horizon 2040, soit une population de 1640 habitants. En scénario de nappe haute, la station recevrait alors entre 777 et 1 521 m^3/j, pour une charge nominale actuelle de 270 m^3/j.

Il est donc essentiel de fiabiliser le système de traitement en proposant une solution de raccordement au système d'assainissement du Grand Dax, via un poste de pompage de 60m^3/h, couplé à une recherche interne de diminution des eaux claires parasites entrantes dans le poste.

BILAN DE FONCTIONNEMENT

Trois bilans de 24 heures ont été effectués : du 11 au 12 janvier 2021, du 22 au 23 février 2021 et du 27 au 28 septembre 2021

Les trois bilans 2021 ont mis en avant la conformité de traitement de la station d'épuration de Seyresse.

RETOURS MAJEURS D'EXPLOITATION

Mars 2021 : remplacement ensemble de dégrillage entrée STEP.

Juin 2021 : Remplacement pompe relevage entrée STEP.

Envoyé en préfecture le 20/09/2022
Reçu en préfecture le 20/09/2022
Affiché/Publié le 20/09/2022
ID : 040-244000675-20220914-DEL95_2022-DE

3.2.3 GESTION DE LA STATION D'ÉPURATION DE DAX

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

Depuis 2004, la ville de Dax est équipée d'une station d'épuration située à Saubagnacq et qui respecte largement les valeurs de dépollution fixées par la règlementation (article R 2224-6 à R 2224-17 du Code Général des Collectivités Territoriales) et l'arrêté préfectoral du 24 octobre 2000.

Capacité en temps sec	
Débit journalier	24 000 m³/jour
Débit de pointe	1 400 m³/heure
Équivalent-habitant en traitement pollution	45 000
Capacité en temps de pluie	
Débit journalier	45 480 m³/jour (1)
Débit de pointe	2 500 m³/heure
Équivalent-habitant en traitement pollution	59 000

On considère que lors d'une pluie d'occurrence mensuelle, le débit de pointe de temps de pluie (2500 m³/h) arrive à la station pendant 12 heures soit 30 000 m³ et que pendant les 12 heures restantes, le débit d'entrée est de 1 290 m³/h soit 15 480 m³.

Cet équipement est un investissement important nécessaire au respect des exigences environnementales. La station d'épuration, dimensionnée en fonction des perspectives d'évolution de la population locale (Dax et communes périphériques raccordées), est également conçue pour traiter les eaux usées même par temps de pluie. Le supplément de débit apporté par temps de pluie fait l'objet d'un traitement physico-chimique par décanteur lamellaire. Par débit de temps sec, cet équipement est utilisé comme traitement complémentaire des eaux en sortie des clarificateurs, sans emploi de réactifs.

Envoyé en préfecture le 20/09/2022
Reçu en préfecture le 20/09/2022
Affiché/Publié le 20/09/2022
ID : 040-244000675-20220914-DEL95_2022-DE

RENDEMENT ÉPURATOIRE

Les exigences réglementaires décrites ci-dessous imposent un suivi rigoureux de l'exploitation de la station d'épuration afin d'obtenir les meilleurs rendements épuratoires.

Le contrôle du fonctionnement de la station d'épuration se base sur :

- Le programme d'analyses approuvé par la DDTM et effectué par le Laboratoire du Grand-Dax (une analyse par semaine).
- Le programme d'analyses approuvé par la DDTM et effectué par un laboratoire agréé, le Laboratoire Départemental des Landes (une analyse toutes les 6 semaines).

L'ensemble des résultats obtenus dans ce contexte permet d'avoir une vision aussi proche que possible de la réalité du fonctionnement de la station.

L'ensemble des analyses effectuées en 2021 dans le contexte décrit ci-dessus conclut à un taux de rejet conforme à 100 % aux exigences de l'arrêté préfectoral.

Sur les 5 dernières années, les rendements obtenus sur la station d'épuration sont les suivants :

		Valeurs Maxi (Arrêté)	2017	2018	2019	2020	2021
Entrée STEP	**Volume reçu (m^3/j)**	**24 000**	14 215	19 356	17 570	18 683	**18 428**
	Pluviométrie	**-**	919	1 331	1 390	1 312	**1 011**
	Charge entrante (kg DBO_5/j)	**2 642**	1106	796	838	742	**653**
Qualité du Traitement	**DCO(mg/l)**	**< 125**	27	27	21	21	**23**
	DBO_5 (mg/l)	**< 25**	6	5	5	5	**5**
	MES (mg/l)	**< 35**	7,3	9	8	7,6	**11**
	NGL (mg/l)	**< 15**	2,9	3,6	3.7	3,8	**4.4**
	Pt (mg/l)	**< 2**	1,4	1,3	1.7	1,3	**1,6**
Boues extraites	**Boues extraites (Tonnes)**	**-**	2566	2040	2319	1 973	**1 765**
	Siccité moyenne	**-**	25,0%	25,0%	26,7 %	26,7 %	**26,7 %**

Envoyé en préfecture le 20/09/2022
Reçu en préfecture le 20/09/2022
Affiché/Publié le 20/09/2022
ID : 040-244000675-20220914-DEL95_2022-DE

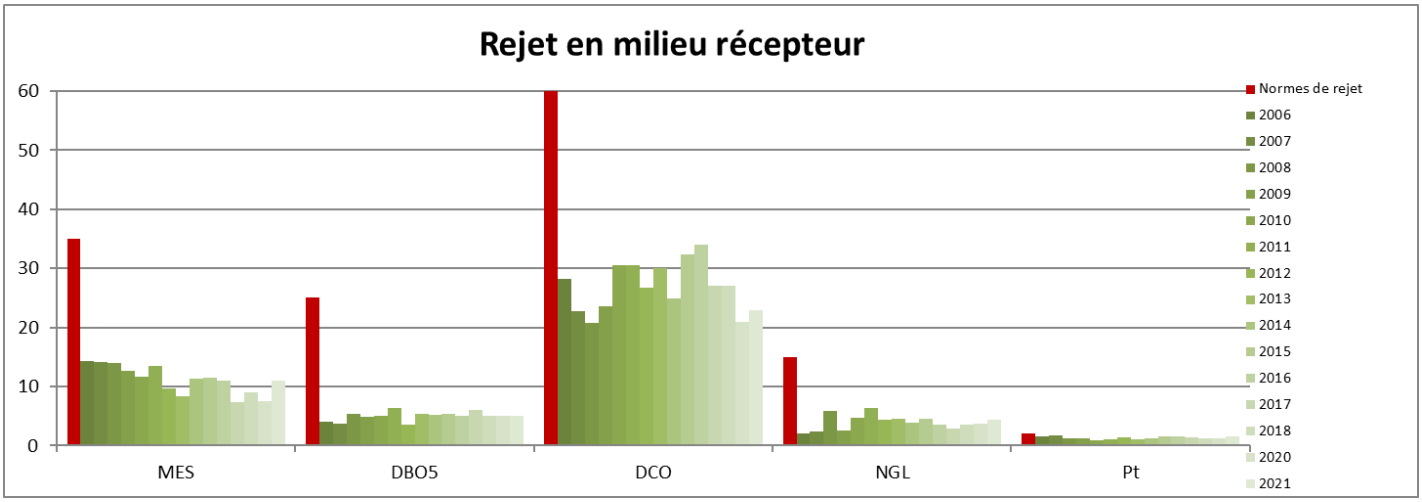

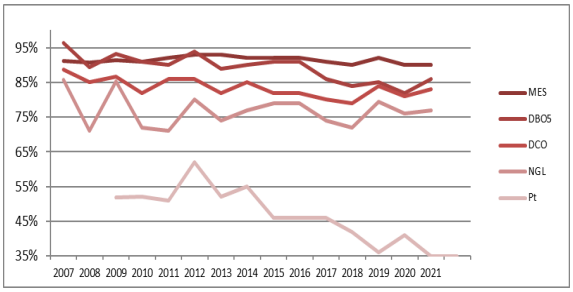

Ce graphe reprend les **rendements** obtenus sur la nouvelle station d'épuration depuis 2007. Les rendements sont aujourd'hui conformes à ceux observés en moyenne sur le Bassin Adour-Garonne. La baisse observée sur l'élimination du phosphore est principalement liée à la faible concentration en entrée de station.

En termes de concentration en sortie, les exigences de l'arrêté sont respectées. La qualité et la performance du traitement sont aujourd'hui stabilisées.

En 2021, on observe en effet un maintien de la qualité du traitement général, ce qui encourage le service à poursuivre les efforts pour fiabiliser ces équipements et entamer leur renouvellement.

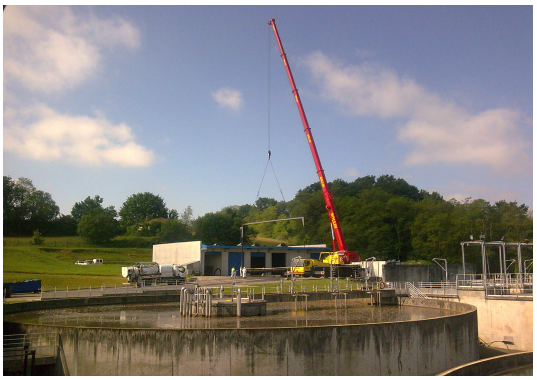

Pour assurer un fonctionnement de qualité, les agents de la station d'épuration effectuent chaque année le nettoyage et le renouvellement des aérateurs des bassins d'aération.

Envoyé en préfecture le 20/09/2022
Reçu en préfecture le 20/09/2022
Affiché/Publié le 20/09/2022
ID : 040-244000675-20220914-DEL95_2022-DE

BOUES ISSUES DE L'ÉPURATION

Les boues résultant du traitement des eaux usées sont épaissies sur un décanteur hersé, puis déshydratées par centrifugation. Elles sont ensuite envoyées vers la plate-forme de compostage de Campet-Lamolère pour être utilisées essentiellement en agriculture (production de compost homologué).

En 2021, la régie produit 1765 tonnes de boues, soit une baisse de 10 %.

PLUVIOMETRIE ET CHARGE ENTRANTE

Année	2017	2018	2019	2020	2021
Charge entrante (kg DBO5/j)	1106	796	838	742	**653**
Volume Traité (m³/an)	5 188 834	7 065 108	6 413 118	6 838 716	**6 726 327**
Pluviométrie (mm)	926	1 331	1 390	1 312	**1 011**

En 2021, la charge entrante continue de baisser pour la cinquième année consécutive, avec une pluviométrie moyenne (voire basse) et un volume d'entrée assez élevé.

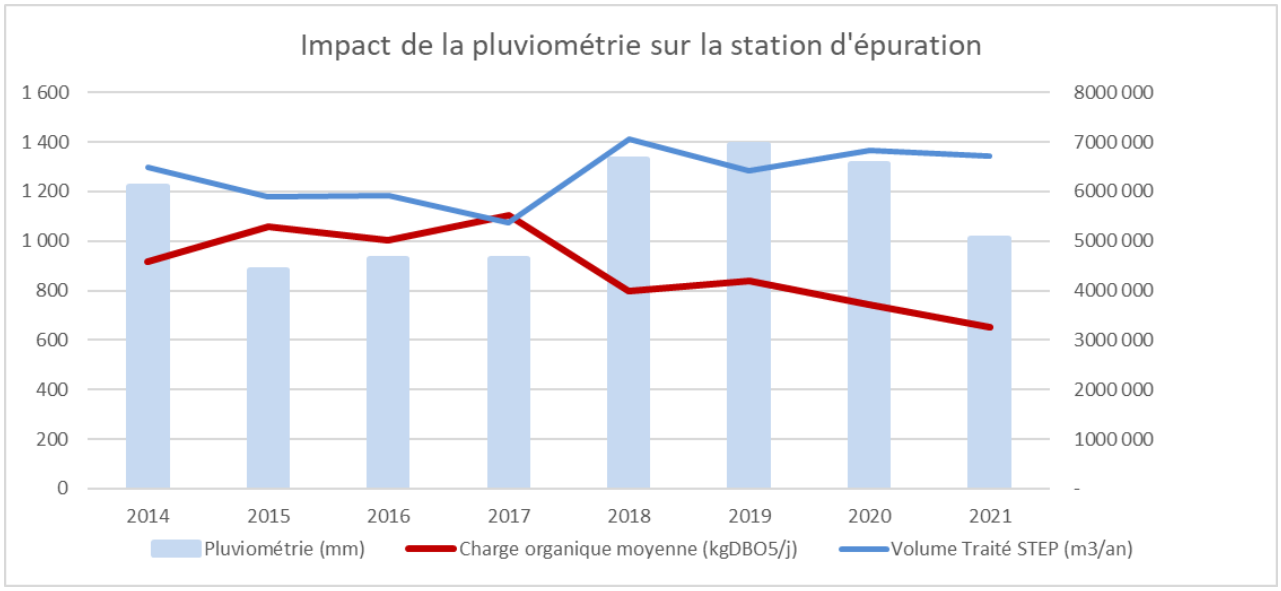

Envoyé en préfecture le 20/09/2022
Reçu en préfecture le 20/09/2022
Affiché/Publié le 20/09/2022
ID : 040-244000675-20220914-DEL95_2022-DE

3.2.4 GESTION FINANCIÈRE DU SERVICE ASSAINISSEMENT

PARAMÈTRES FINANCIERS

Les indicateurs financiers généraux sont donnés dans le tableau suivant :

2021	Dépenses	Recettes	**Résultat de clôture** de l'exercice N (**Résultat N + résultat de l'exercice N-1)**
Fonctionnement	5 076 247.76€	5 828 655.36€	**1 694 472.40€**
Investissement	1 992 741.07€	2 782 484.33€	**-164 973.66€**
TOTAL	**7 068 988.83€**	**8 611 139.69€**	**1 529 498.74€**

Il est à noter que les résultats positifs sont réinvestis de façon exclusive dans les activités du budget assainissement de la régie des eaux.

TAUX D'IMPAYÉS ET VERSEMENT AU FONDS DÉPARTEMENTAL DE SOLIDARITÉ

Les règlements des factures d'eau sont effectués à la Régie des Eaux pendant une période de 3 mois. Passé ce délai, les comptes sont transférés à la Trésorerie pour poursuivre les recouvrements.

Pour les personnes en difficulté, le service public de l'eau et de l'assainissement du Grand-Dax alimente le Fonds Départemental de Solidarité à hauteur de 8 300 €.

		2018	2019	2020	2021(1)
Impayés	**Taux**	3.10%	3.35%	2.91%	4%
	Montant	145 599 €	159 375 €	117 726 €	167 550
Versement au fonds départemental de solidarité		8 300 €	8 300 €	8 300 €	8 300 €

(1) Le taux d'impayés 2021 est calculé à partir des factures émises entre le 01/01/20 et le 31/12/20 (données fournies par le service clientèle). Le montant des impayés au 31/12/21 pris en compte dans le calcul ci-dessus est extrait du fichier Hélios "restes à recouvrer de 2020" (auquel on déduit les frais divers et les rattachements de 2019) et de l'extrait du fichier Hélios "restes à recouvrer de 2021" (on sélectionne uniquement les rattachements de 2020).

Envoyé en préfecture le 20/09/2022
Reçu en préfecture le 20/09/2022
Affiché/Publié le 20/09/2022
ID : 040-244000675-20220914-DEL95_2022-DE

EXTINCTION DE LA DETTE

L'endettement du budget assainissement est maîtrisé, et tend à baisser de façon significative à partir de 2021.

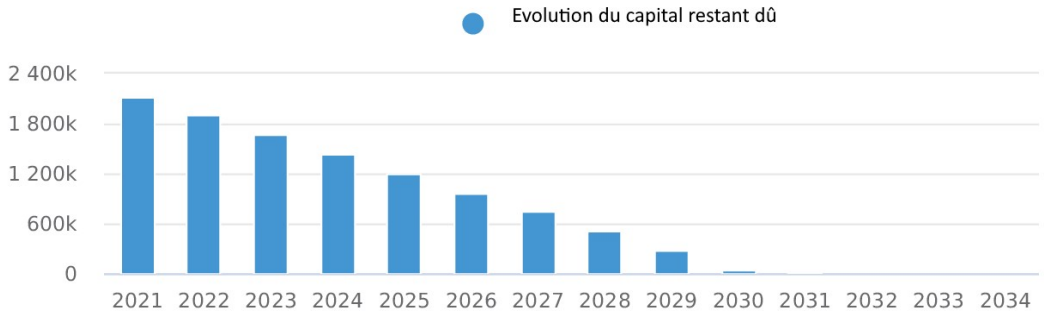

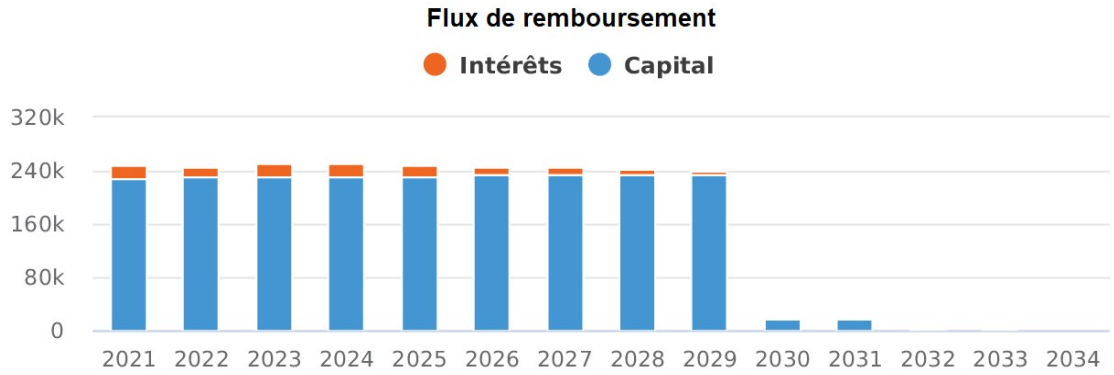

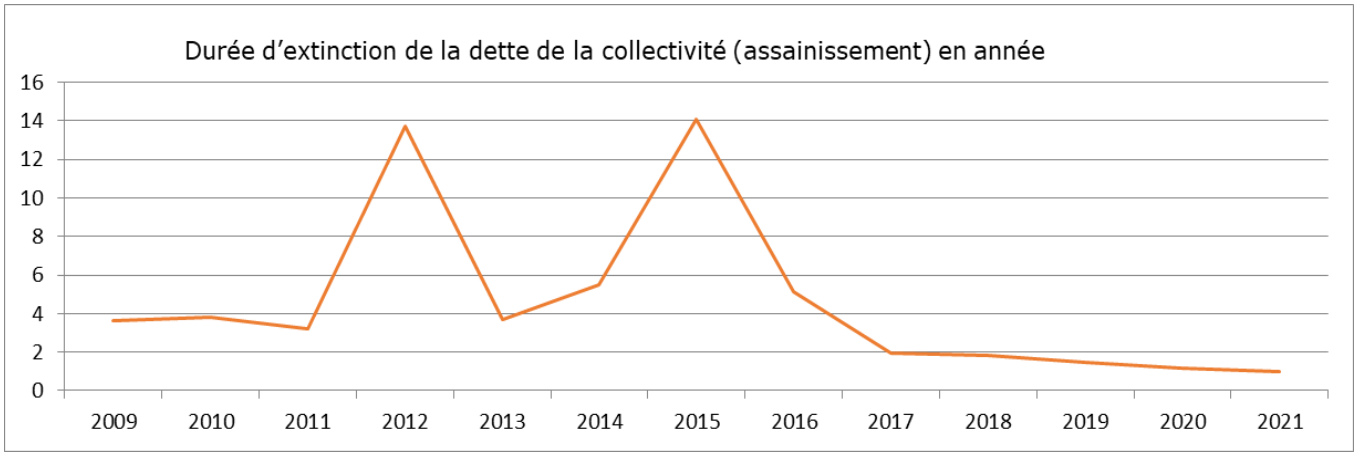

La durée d'extinction de la dette est de 1 an en 2021, avec un capital restant dû de 1 899 500€

Envoyé en préfecture le 20/09/2022
Reçu en préfecture le 20/09/2022
Affiché/Publié le 20/09/2022
ID : 040-244000675-20220914-DEL95_2022-DE

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2021 EN FONCTIONNEMENT

Fonctionnement			
Dépenses	5 076 246	**Recettes**	5 828 654
Dépenses d'exploitation	1 622 956	Redevance assainissement	5 186 027
Masse salariale	1 468 989	Autres produits (IJ, Stock)	166 089
Redevance agence de l'eau	444 895	Subvention d'exploitation	46 000
Autres charges gestion courante	126 992	Autre charge gestion courante	17 524
Charges financières	17 856		
Dépenses exceptionnelles	98 348	Recettes exceptionnelles	255 683
Dotations aux amortissements	1 296 210	Amortissement des subventions	157 331

Les dépenses en énergie électricité s'élèvent à 463 221€HT

EVOLUTION DES DEPENSES ET RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

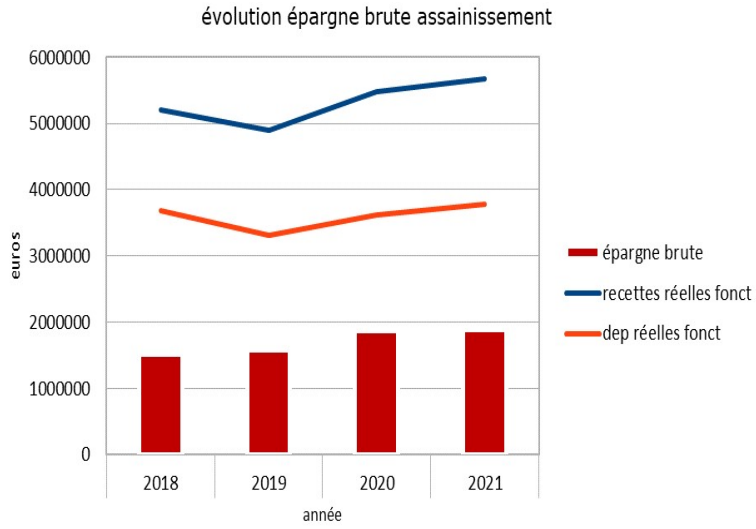

Evolution de l'épargne brute

L'épargne augmente pour s'établir à 1 891K€ contre 1 867 k€ en 2020.

A noter : les résultats de 2019 et 2020 ont été biaisés par le transfert à l'agglomération du Grand-Dax : il n'y a pas eu de rattachement en 2019, les chiffres de 2020 sont donc gonflés avec des dépenses et recettes de 2019.

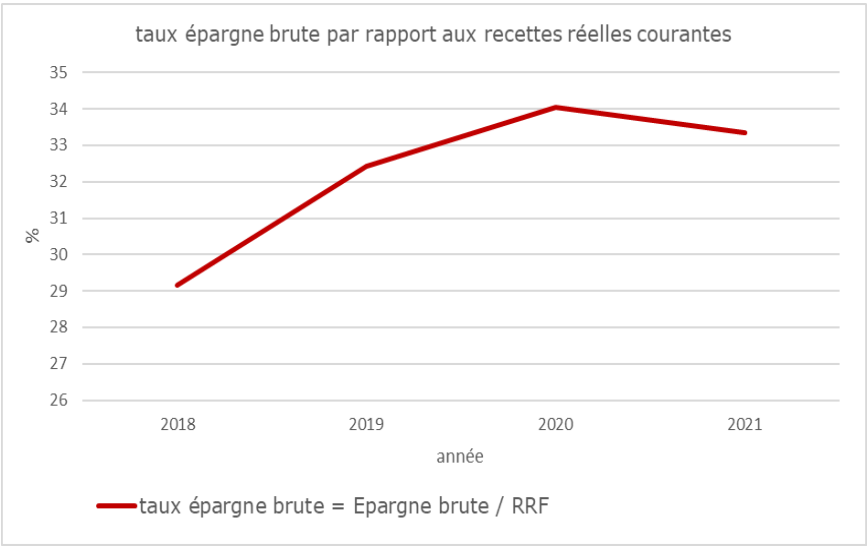

Le taux de l'épargne brute représente 33% des recettes courantes en 2021. Ce ratio est en légère baisse.

Envoyé en préfecture le 20/09/2022
Reçu en préfecture le 20/09/2022
Affiché/Publié le 20/09/2022
ID : 040-244000675-20220914-DEL95_2022-DE

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2021 EN INVESTISSEMENT

Investissement *sans les reports de résultats N-1*

Dépenses	1 992 740	**Recettes**	2 782 484
Immobilisations incorporelles	9 769	Subventions d'investissement reçues	46 942
Immobilisations corporelles - matériel..	442 618		
Travaux en cours	654 054		
		Autres réserves	940 301
Remboursement capital des emprunts	229 937	Emprunts	
Amortissement des subventions	157 331	Amortissement des immobilisations	1 296 210
Autres dépenses d'ordre	499 031	Autres recettes d'ordre	499 031
Résultat d'investissement			789 744

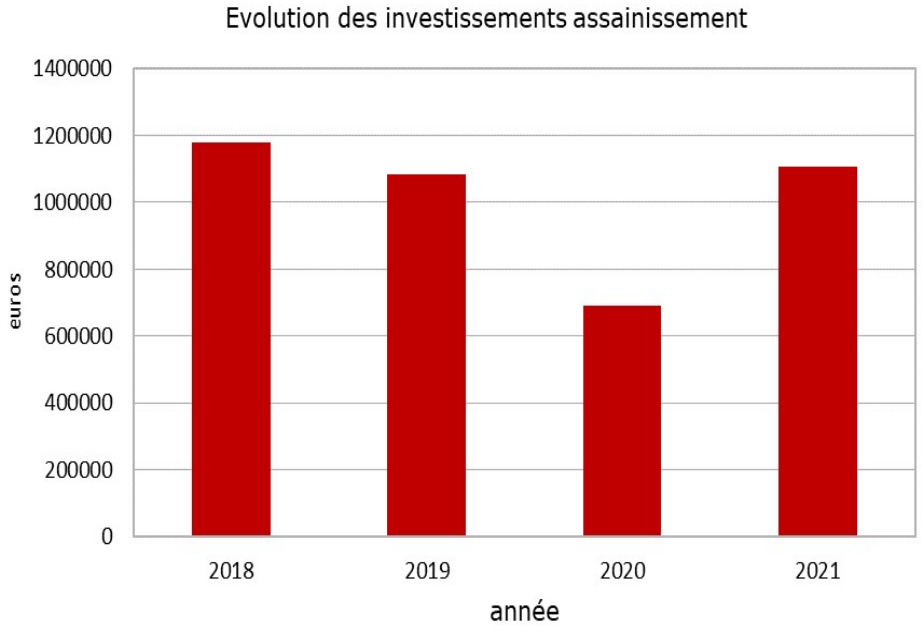

En 2021 : 1 106 000€ de dépenses en investissement réalisés

Envoyé en préfecture le 20/09/2022
Reçu en préfecture le 20/09/2022
Affiché/Publié le 20/09/2022
ID : 040-244000675-20220914-DEL95_2022-DE

3.3 PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES

Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées		
A – Éléments communs à tous les types de réseaux	**NOTE**	**Remarques**
Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement…)	**20/20**	Schéma Directeur d'Assainissement finalisé sur Dax et Seyresse
Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	**10/10**	
Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	**20/20**	
Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	**30/30**	
Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	**10/10**	Points équipés depuis 2017. Mesures fiabilisées en 2018
Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	**10/10**	**Total A = 100 (>80)**
B – Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant à minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	**0/10**	
C – Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	**5/10**	En cours d'études (pluviomètre existant)
TOTAL	**105/120**	

Chaque année, la Préfecture se prononce sur la conformité en équipements et en performance des services d'assainissement compétents. La Directive du 21 mai 1991, qui se basait sur le « traitement des eaux usées urbaines, a été remplacée par **l'arrêté du 21 juillet 2015**, qui statue sur la conformité du « système d'assainissement » (réseau + station d'épuration).
La prise en compte du réseau de Seyresse n'augmente le linéaire total que de 6% et n'impacte pas cet indicateur.

Envoyé en préfecture le 20/09/2022
Reçu en préfecture le 20/09/2022
Affiché/Publié le 20/09/2022
ID : 040-244000675-20220914-DEL95_2022-DE

Il est donc aujourd'hui question de mesurer les rejets directs au milieu récepteur pour qu'ils ne dépassent pas 5 % (en débit ou en charge) des valeurs totales transitées vers la station d'épuration sur 5 ans.

Neuf surverses significatives, identifiées lors de la première étape du Schéma Directeur d'Assainissement, sont équipées de débitmètre. La surverse de BERDOT (poste majeur du réseau d'assainissement) est également équipée d'un préleveur fixe pour évaluer la charge polluante.

RÉSULTATS DÉBIT 2021 :

SUR VERSE	Carnot	Berdot	Jouandin	Pamparra	Barthes	Lazaristes	Thermes	St-Pierre 2	St-Pierre 1
Volume (m^3/an)	40 189	289 815	4 480	69 973	17 480	52 059	35 180	50 010	93 970
% Volume TOTAL	0,59 %	4,93 %	0,07 %	1,03 %	0,26 %	0,77 %	0,52 %	0.07 %	1,38 %

La surverse de Berdot est toujours la plus importante en pourcentage. Le volume surversé a été de 608 156 m^3, pour une pluviométrie de 1 011 mm.
Le taux de surverse sur l'année a été de 8,28 % (débit), soit un maintien par rapport à l'année 2020 (8,85%), déjà en baisse au regard des années 2018 (19,67%) et 2019 (13,57%).

RÉSULTATS FLUX 2021 :

SUR VERSE	Carnot	Berdot	Jouandin	Pamparra	Barthes	Lazaristes	Thermes	St-Pierre 2	St-Pierre 1
Charge (kg/an)	1 417	12 401	218	2 203	604	1 904	1 367	253	3 556
% Charge TOTAL	0,59 %	4,93 %	0,09 %	0,91 %	0,25 %	0,79 %	0,57 %	0,11 %	1,47 %

En 2021, la charge surversée a été de 23 926 kg (DBO5).
Le taux de surverse sur l'année a été de 9,09 % (charge), soit une augmentation de 83% par rapport à 2020 (crues et pluies intenses > surverses non comptabilisées). Ce taux retrouve ainsi les tendances observées sur les années précédentes, en 2018 (8,81%) et 2019 (9,08%).

Le programme de travaux du Schéma Directeur d'Assainissement, à 27 millions €HT et en cours d'exécution, permettra de déconnecter en grande partie le réseau des crues de l'Adour et protéger les milieux sensibles.

Envoyé en préfecture le 20/09/2022
Reçu en préfecture le 20/09/2022
Affiché/Publié le 20/09/2022
ID : 040-244000675-20220914-DEL95_2022-DE

4- LE SERVICE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le service d'assainissement non collectif correspond au service en charge de contrôle du bon fonctionnement des ouvrages privatifs d'assainissement pour les usagers qui ne sont pas desservis par le réseau collectif d'assainissement.

Les villes de Dax et Seyresse ayant un développement urbain, seules 37 installations (moins de 0,5% des immeubles) sont concernées par ce service, soit 72 habitants (recensement effectué après l'ensemble des contrôles et estimé sur Seyresse).

4.1 INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

En 2011, le service public d'assainissement non collectif a validé son règlement et a démarré les visites de contrôles des équipements pour la commune de Dax. Ce règlement, transféré à la CAGD, s'étend ainsi à la commune de Seyresse.

L'indice de mise en œuvre tel que défini dans l'arrêté du 02 décembre 2013 définit un indicateur spécifique ANC de 120/140 pour l'année 2021, identique à sa valeur supposée en 2018.

4.2 TAUX DE CONFORMITÉ DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

En 2021, 100 % des installations ont été contrôlées et 44% ont été déclarées conformes (15 sur 34) pour Dax. Le résultat sur Seyresse n'a pas été communiqué, mais fera l'objet d'une mise à jour en 2022.

Envoyé en préfecture le 20/09/2022
Reçu en préfecture le 20/09/2022
Affiché/Publié le 20/09/2022
ID : 040-244000675-20220914-DEL95_2022-DE

INDICATEURS OBLIGATOIRES EAU POTABLE

Code	Description	2018	2019	2020	2021
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	40 000	40 000	40 000	**40 000**
D102.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³	1,53	1,53	1,61	**1,61**
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	8 jours	8 jours	8 jours	**8 jours**
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%	100%	**98,5%**
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	98 %	100 %	**100 %**
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	118	116	116	**116**
P104.3	Rendement du réseau de distribution	87%	87%	83%	**83%**
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	8	8	10,6	**6,4**
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	7	7	9	**6**
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	1,6 %	1,5 %	1,3 %	**1,1 %**
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	71 %	80 %	80 %	**80 %**
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité	5 000 €	5 000 €	5 000 €	**5 000 €**
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	4	2,14	0,7	**1**
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100%	100 %	100 %	**100 %**
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	0	0	0,12	**0.16**
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	3,48%	3,64%	3,64%	**4%**
P155.1	Taux de réclamations	2,22	1,57	1,90	**2**

Envoyé en préfecture le 20/09/2022
Reçu en préfecture le 20/09/2022
Affiché/Publié le 20/09/2022
ID : 040-244000675-20220914-DEL95_2022-DE

INDICATEURS OBLIGATOIRES ASSAINISSEMENT

Code	Description	2018	2019	2020	2021
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	41 000	41000	41000	**41000**
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	9	2	4	**4**
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	2 040	2 319	1 973	**1 765**
D204.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³	2,70	2.70	2,33	**2,33**
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100 %	100	100	**100**
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	115	116	116	**116**
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	100 %	100 %	100 %	**100 %**
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100 %	100 %	100 %	**100 %**
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité	8 300 €	8 300 €	8 300 €	**8 300 €**
P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	0,21	0,21	0,21	**0,07**
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	2,5	2,5	2,5	**2,5**
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,9 %	0,9 %	0,7 %	**0,7 %**
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	100 %	100 %	100 %	**100 %**
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	105	105	105	**105**
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	1,88	1,49	1,14	**1,00**
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	3,10 %	3,35 %	2,91 %	**4.00 %**
P258.1	Taux de réclamations	0,07	0,43	0,5	**0,4**
D301.0	Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement non collectif	66	66	80	**80**
D302.0	Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif	120	120	120	**120**
P301.3	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	44 %	44 %	44 %	**44 %**